



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(25^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 6 mai 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. PHILIPPE MESTRE

1. Mesures d'ordre économique et financier. - Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation (p. 727).

Article 4 (*suite*) (p. 727)

Sous-amendements à l'amendement n° 446 du Gouvernement.

Sous-amendements identiques n°s 461 de M. Collomb et 526 de M. Hage : MM. Raymond Douyère, Georges Tranchant, suppléant M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances ; Camille Cabana, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation.

Rappel au règlement (p. 728)

M. Philippe Bassinet.

Reprise de la discussion (p. 728)

Rejet des sous-amendements n°s 461 et 526.

Sous-amendements identiques n°s 462 de M. Collomb et 527 de M. Hage : MM. Raymond Douyère, Georges Hage, Robert-André Vivien, le rapporteur général, le ministre, Jacques Limouzy. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 463 de M. Collomb et 528 de M. Hage : MM. Raymond Douyère, le rapporteur général, le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 464 de M. Collomb et 529 de M. Hage. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 465 de M. Collomb et 530 de M. Hage : MM. Raymond Douyère, Vincent Porelli, le rapporteur général, le ministre, Philippe Bassinet, Léonce Deprez. - Rejet par scrutin.

Sous-amendements identiques n°s 466 de M. Collomb et 531 de M. Hage : MM. Raymond Douyère, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 467 de M. Collomb et 532 de M. Hage : M. Raymond Douyère. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 468 de M. Collomb et 533 de M. Hage : MM. Jean Le Garrec, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet par scrutin.

Sous-amendements identiques n°s 469 de M. Collomb et 534 de M. Hage : MM. Gérard Bordu, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 470 de M. Collomb et 535 de M. Hage : MM. Raymond Douyère, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 471 de M. Collomb et 536 de M. Hage : MM. Raymond Douyère, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 472 de M. Collomb et 537 de M. Hage : MM. Raymond Douyère, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet par scrutin.

Sous-amendements identiques n°s 473 de M. Collomb et 538 de M. Hage : MM. Christian Goux, Vincent Porelli, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre, Pierre Descaves. - Rejet par scrutin.

Rappels au règlement (p. 738)

MM. Jean Le Garrec, le ministre, Philippe Bassinet, le président.

Reprise de la discussion (p. 739)

Sous-amendements identiques n°s 474 de M. Collomb et 539 de M. Hage : MM. Jean-Michel Houcheron (*Ille-et-Vilaine*), Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 475 de M. Collomb et 540 de M. Hage : MM. Raymond Douyère, Georges Hage, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 476 de M. Collomb et 541 de M. Hage : MM. Michel Charzat, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 477 de M. Collomb et 542 de M. Hage : MM. Philippe Bassinet, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre, Pierre Descaves, François d'Aubert. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 478 de M. Collomb et 543 de M. Hage : MM. Roger-Gérard Schwarzenberg, Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre, François d'Aubert. - Rejet.

M. Philippe Bassinet.

Suspension et reprise de la séance (p. 743)

Sous-amendements identiques n°s 479 de M. Collomb et 544 de M. Hage : MM. Michel Charzat, Bernard Descamps, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. - Rejet par scrutin.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 744).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE MESTRE,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

MESURES D'ORDRE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (nos 7, 10).

Hier soir, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles et s'est arrêtée, dans l'article 4, aux sous-amendements nos 461 et 526 à l'amendement no 446.

Article 4 (suite)

M. le président. Je rappelle les termes de l'article 4 :

« Art. 4. - Le Gouvernement pourra transférer, jusqu'au 1^{er} mars 1991, au secteur privé le contrôle majoritaire des entreprises visées par la loi du 27 septembre 1940 relative à la réorganisation de la société Havas, la loi du 10 novembre 1941 relative à la constitution de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, les articles 6, 7 et 8 de la loi no 45-015 du 2 décembre 1945 relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit, la loi no 46-835 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France modifiée par la loi no 73-8 du 4 janvier 1973 relative à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances, et la loi de nationalisation no 82-155 du 11 février 1982.

« Le Gouvernement pourra transférer, en outre, dans le même délai, le contrôle majoritaire que l'Etat détient dans la Compagnie des machines Bull, la Compagnie générale de constructions téléphoniques, la société Matra et la Compagnie financière du Crédit commercial de France. »

Je rappelle également que sur cet article le Gouvernement a présenté un amendement no 446 sur lequel ont été déposés de très nombreux sous-amendements, tendant à supprimer successivement chacune des lignes de l'annexe au projet de loi introduite par cet amendement et qui ont été regroupés sur une seule page en accord avec leurs signataires.

L'amendement no 446 est ainsi libellé :

« I. Rédiger ainsi l'article 4 :

« Sera transférée du secteur public au secteur privé, au plus tard le 1^{er} mars 1991, la propriété des participations majoritaires détenues directement ou indirectement par l'Etat dans les entreprises figurant sur la liste annexée à la présente loi.

« Ces transferts seront effectués par le Gouvernement conformément aux règles définies par les ordonnances mentionnées à l'article 5.

« II. En conséquence, compléter le projet de loi par l'annexe suivante :

« ANNEXE

« Agence Havas ;
« Compagnie de Saint-Gobain ;
« Compagnie des machines Bull ;
« Compagnie générale d'électricité ;
« Compagnie générale de constructions téléphoniques ;

« Pechiney ;
« Rhône-Poulenc S.A. ;
« Société Matra ;
« Société nationale Elf-Aquitaine ;
« Thomson S.A. ;
« Les Assurances générales de France IARD ;
« Les Assurances générales de France-Vie ;
« Les Assurances nationales, compagnie française d'assurances et de réassurances, incendie, accidents et risques divers ;
« Les Assurances nationales, compagnie française d'assurances sur la vie ;
« Les Assurances nationales, société française de capitalisation ;
« L'Union des assurances de Paris-Capitalisation ;
« L'Union des assurances de Paris-IARD ;
« L'Union des assurances de Paris-Vie ;
« Mutuelle générale française-accident ;
« Mutuelle générale française-vie ;
« Société centrale du groupe Assurances générales de France ;
« Société centrale du groupe des Assurances nationales ;
« Société centrale du groupe Union des assurances de Paris ;
« Banque Chaix ;
« Banque de Bretagne ;
« Banque de La Hénin ;
« Banque de l'Union européenne ;
« Banque du bâtiment et des travaux publics ;
« Banque Hervet ;
« Banque Indosuez ;
« Banque industrielle et mobilière privée ;
« Banque Laydernier ;
« Banque Monod ;
« Banque nationale de Paris ;
« Banque Odier Bungener Courvoisier ;
« Banque Paribas ;
« Banque parisienne de crédit ;
« Banque régionale de l'Ain ;
« Banque régionale de l'Ouest ;
« Banque Scalbert-Dupont ;
« Banque Sofinco ;
« Banque Tarneaud ;
« Banque Vernes et commerciale de Paris ;
« Banque Worms ;
« Crédit chimique ;
« Crédit commercial de France ;
« Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine ;
« Crédit industriel de Normandie ;
« Crédit industriel de l'Ouest ;
« Crédit industriel et commercial de Paris ;
« Crédit Lyonnais ;
« Crédit du Nord ;
« Européenne de Banque ;
« Société bordelaise de crédit industriel et commercial ;
« Société centrale de banque ;
« Société générale ;
« Société générale alsacienne de banque ;
« Société lyonnaise de banque ;
« Société marseillaise de crédit ;
« Société nancéienne de crédit industriel et Varin-Bernier ;
« Union de banques à Paris ;
« Compagnie financière de crédit commercial de France ;
« Compagnie financière de crédit industriel et commercial ;
« Compagnie financière de Paribas ;
« Compagnie financière de Suez. »

Les sous-amendements n° 461 à 514 sont présentés par MM. Collomb, Dumas, Goux, Malandain, Christian Pictet, Quilès, Sapin, Souchon et Sœur.

Les sous-amendements n° 526 à 579 sont présentés par MM. Hage, Mercieca, Chomat, Ducolone, Bordu et Mme Jacquaint.

Les sous-amendements identiques, n° 461 et 526, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la douzième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Raymond Douyère, pour soutenir le sous-amendement n° 461.

M. Raymond Douyère. Monsieur le président, nous allons donc continuer l'examen des sous-amendements concernant la privatisation ou plutôt la dénationalisation des entreprises d'assurances et aborder plus particulièrement aujourd'hui par le sous-amendement n° 466 celle des A.G.F.-Incendie.

Monsieur le ministre chargé de la privatisation, nous avons eu hier un long débat sur cette privatisation des sociétés d'assurances dont nous disions qu'elle nous paraissait totalement inopportune.

Pendant des années et des années, la majorité que vous représentez s'est fort bien accommodée de la situation qui prévalait, considérant que ces entreprises, nationalisées en 1946 et réorganisées en 1968, pouvaient très bien continuer à fonctionner comme par le passé, d'autant que leurs résultats ne sont pas mauvais.

J'en viens maintenant, pour répondre au souhait que vous avez formulé hier, monsieur le ministre, de s'en tenir au sujet de la discussion, au groupe des A.G.F.-Vie dont les résultats sont bons.

C'est ainsi que la marge de solvabilité, qui remplace maintenant les réserves de garantie supprimées par le décret du 9 mai 1984, s'est élevée au 31 décembre 1984 à 2,4 milliards de francs. C'est dire si la santé de cette entreprise est bonne. Pourquoi dès lors la dénationaliser ? Sauf peut-être, éventuellement, en la mettant sur le marché et en la vendant, pour faire réaliser un certain nombre d'opérations spéculatives et intéressantes pour d'autres. A cet égard, les bruits les plus divers courent actuellement - j'aurai l'occasion d'y revenir lors de l'examen d'autres sous-amendements - à propos de certaines restructurations dans le secteur des assurances, avec des banques et plusieurs compagnies financières.

Vous nous avez déclaré aussi, monsieur le ministre, que les assurances françaises n'ont pas la dimension internationale, qu'il faudrait au contraire qu'elles puissent lutter à armes égales avec les entreprises internationales et dégager des marges de rentabilité aussi larges que les autres. A la limite, nous ne sommes pas contre ! Mais vous avez eu le pouvoir pendant plus de vingt-trois ans consécutifs, et notamment le groupe que vous représentez s'est accommodé de la situation existante alors même que les entreprises intéressées enregistraient de moins bons résultats qu'actuellement. Pourtant nul n'a éprouvé alors le besoin de les restructurer, de les dénationaliser et de leur donner une dimension internationale pour lutter à armes égales avec les autres entreprises ?

Je vous laisse la responsabilité d'une telle aberration qui prouve que vous n'avez guère le souci de la continuité politique. Maintenant, vous vous lancez dans le libéralisme le plus exacerbé et, voulant être libéral à tout prix, vous voulez tout privatiser, alors que manifestement, tout au moins eu égard à la logique qui était la vôtre à l'époque, une telle mesure ne se justifie pas plus aujourd'hui qu'hier, puisque, je le répète, maintenant les résultats sont bons alors qu'ils étaient mauvais précédemment.

En conclusion, monsieur le président, notre groupe est tout à fait opposé à ce que le groupe A.G.F.-Vie soit privatisé.

M. le président. Le sous-amendement n° 526 a été défendu au cours de la précédente séance.

Quel est l'avis de la commission des finances sur les sous-amendements n° 461 et 526 ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Hier soir, monsieur Douyère, nous avions demandé aux collègues qui avaient déposé ces sous-amendements sur les A.G.F. de les regrouper pour les défendre en même temps. Or, vous venez bien de parler des A.G.F. mais pas de la branche Vie...

M. Raymond Douyère. Vous êtes sûr ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Car il s'agissait des Assurances générales de France-Vie. Ensuite, nous avons abordé une autre filiale des A.G.F., celle qui concerne l'incendie, les accidents et les risques divers, alors que vous, monsieur Douyère, vous parlez des assurances en général. Je constate donc que vous essayez de retarder le débat.

Le sous-amendement n° 461 n'a pas été examiné par la commission des finances mais, à titre personnel, j'en demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Camille Cabane, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation. Je ne peux que confirmer les propos de M. le rapporteur. Je vous ai déjà répondu hier soir, monsieur Douyère, car vous avez développé exactement le même thème.

M. Raymond Douyère. Nous allons continuer, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué, chargé de la privatisation. Nous ne saurions, vous et moi, répéter inlassablement le même discours. Je demande donc le rejet de ce sous-amendement.

Rappel au règlement

M. Philippe Bassinet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Bassinet. Mon rappel au règlement, monsieur le président, se fonde sur l'article 98, alinéa 1, du règlement qui prévoit que les députés ont le droit d'amendement. Monsieur le rapporteur, vous déplorez que nous nous livrions à des manœuvres de retardement, ce qui est inadmissible. Vous savez bien qu'il n'y a pas eu de débat en commission et que nous sommes forcés d'avoir en séance publique le débat que nous n'avons pas eu parce que M. le rapporteur général a jugé bon de lever les travaux de la commission.

Alors que vous voulez privatiser soixante-quatre entreprises qui appartiennent au patrimoine national, nous souhaitons entendre sur chacune d'entre elles les arguments du Gouvernement puisqu'ils n'ont pas pu être entendus dans une autre enceinte.

Ensuite, monsieur le ministre, à la lecture du compte rendu analytique je constate que, hier, vous avez fourni en fait fort peu de réponses. Pourquoi privatiser-vous ? Nous ne le savons toujours pas, en dehors des arguments idéologiques que vous avez avancés.

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Ce n'est pas un rappel au règlement !

M. Philippe Bassinet. Comment le ferez-vous, monsieur le ministre ? Quand et comment s'effectuera la vente de ces entreprises ? A toutes ces questions, vous refusez de répondre. Vous traitez ainsi par le mépris tant la représentation nationale que les entreprises que vous entendez privatiser.

Reprise de la discussion

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n° 461 et 526.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n° 462 et 527, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la treizième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Raymond Douyère, pour soutenir le sous-amendement n° 462.

M. Raymond Douyère. Nous abordons maintenant le cas d'un autre groupe d'assurances : le G.A.N. qui est constitué de trois sociétés. Nous commençons par l'examen de la branche qui concerne l'incendie, les accidents et risques divers.

Certes, je comprends bien l'observation de M. le ministre, selon laquelle il est difficile de dissocier complètement les résultats d'un groupe. A partir de l'examen d'une branche du groupe, il convient d'étudier les résultats d'ensemble. Il nous importe de savoir, comme le rappelait mon collègue M. Bassinet, pourquoi vous voulez dénationaliser ces entreprises qui font des bénéfices. Nous ne voyons qu'une explication : vous souhaitez faire réaliser quelques profits supplémentaires à d'autres groupes.

Je lisais l'autre jour dans une feuille économique réputée que des tractations très sérieuses se trament, au sujet du rachat du G.A.N., entre un autre groupe industrialisé, une compagnie financière et une société d'assurances privée. Il semblerait qu'on attende le feu vert du ministre pour réaliser cette opération. Est-ce vrai ? Dans l'affirmative, monsieur le ministre, est-ce tout à fait conforme à vos idées libérales ?

La situation est vraiment paradoxale. M. Balladur a déclaré devant les P.-D.G. des entreprises nationalisées : « Le mode de dénationalisation, c'est l'Etat. » Nous ne pouvons qu'approuver de tels propos. Mais pour les dénationalisations et les restructurations, il faut attendre.

Qu'est-ce que cela signifie ? Nous craignons, par exemple que vous dénationalisiez la Société Havas, mais en favorisant untel plutôt qu'un autre, le groupe Hersant dans ce cas particulier. De même, pour ces entreprises d'assurances, vous allez essayer de favoriser un groupe plutôt qu'un autre, ce qui paraît peu conforme à votre esprit libéral et s'accommode très mal des conceptions économiques que vous défendez.

En ce qui concerne le G.A.N., selon les derniers résultats connus - ceux de 1984, car ceux de 1985 ne sont pas encore sortis - les bénéfices nets des trois sociétés du groupe se sont élevés à 584 millions de francs, soit 4,82 p. 100 des primes. Ce résultat n'est pas négligeable, d'autant qu'il est en progression sur l'année 1983. Il est la conséquence d'une politique dynamique du groupe qui a notamment intégré à 100 p. 100 Minster Insurance, de la compagnie britannique Minster Assets.

Par conséquent, les reproches que vous pourriez formuler à l'encontre des entreprises nationalisées - rester sur le marché français, ne pas passer à une dimension internationale, ne pas être concurrentielles, ne pas avoir une politique dynamique - deviennent en la circonstance sans objet pour ce groupe qui, après avoir réussi une opération d'intégration d'une entreprise anglaise, obtient de très bons résultats.

De la même façon, cette entreprise a pris une participation dans le capital du Crédit industriel et commercial et a ainsi réalisé ce que nous souhaitons : une coopération entre le secteur bancaire et le secteur des assurances. C'est d'ailleurs là une tendance qui se dessine au niveau mondial.

Une fois de plus, tombe un de vos arguments contre les entreprises nationalisées auxquelles vous reprochiez d'être mal gérées, d'être incapables de prévoir et de se situer dans un contexte international. Or, voilà une compagnie d'assurances qui se lance aussi dans une association avec le secteur bancaire, comme cela se pratique à l'étranger, tout en restant une entreprise nationale. Ce faisant, elle s'inscrit dans le processus général de l'évolution du secteur des assurances à travers le monde.

Dans ces conditions, la privatisation de l'entreprise G.A.N. nous paraît tout à fait anormale.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage pour défendre le sous-amendement n° 527.

M. Georges Hage. La dénationalisation du secteur bancaire et financier touche aussi le groupe des assurances nationales, le G.A.N. Je défendrai en même temps les sous-amendements n°s 527, 528, 529 et 536 qui concernent la compagnie française d'assurances et de réassurances, incendie, accidents et risques divers, la compagnie française d'assurances sur la vie, la société française de capitalisation et enfin, la société centrale du groupe des assurances nationales.

Nous sommes totalement opposés à cette dénationalisation et nous proposons de retirer du champ des dénationalisations les sociétés constitutives du groupe G.A.N.

La situation des employés, agents de maîtrise et cadres des sociétés d'assurances s'est profondément dégradée. L'emploi a stagné globalement, avec des licenciements importants dans certaines sociétés - on utilise ordinairement le terme de sureffectifs - et le pouvoir d'achat a chuté pour l'année 1985.

Par ailleurs, il ne nous semble pas du tout que 1981 ait marqué une inflexion particulière dans la gestion des sociétés d'assurances et je dirai même, dans leur finalité. Elles continuent d'être gérées sur la base de critères capitalistes. L'assurance est considérée sous son aspect financier et non sous celui qui devrait être le sien quand elle est nationalisée, celui de l'efficacité sociale.

Les deux éléments que je viens de rapprocher - la situation des employés et cette philosophie de l'assurance - ne sont pas étrangers l'un à l'autre car les salariés sont écartés de la gestion de leur entreprise.

Les besoins des hommes et des femmes de notre pays ne sont pas couverts mais pour autant les primes augmentent toujours et le poids de l'assurance pèse de plus en plus lourd dans les budgets. Ce n'est pas nous qui l'affirmons, au risque d'être soupçonnés de volonté de subversion, mais la Fédération française des sociétés d'assurances.

Aussi, opposés aux dénationalisations, souhaitant une gestion de l'assurance orientée sur l'efficacité sociale, proposant par ailleurs une solidarité active entre les secteurs de l'assurance et de l'automobile, nous vous proposons d'adopter ce sous-amendement qui exclut le G.A.N. du champ des dénationalisations.

M. le président. Quel est l'avis de la commission des finances ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Rejet.

M. Philippe Bassinet. C'est un peu court !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Effectivement, monsieur Douyère, des rumeurs courent dans la presse ou ailleurs, mais vous n'ignorez pas que nous vivons dans un pays démocratique et que le Gouvernement ne commande pas les moyens d'information, pas plus nous aujourd'hui que vous hier.

M. Raymond Douyère. C'est pour cela que je vous demande des précisions !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je lis comme vous la presse avec beaucoup d'intérêt, compte tenu de mes fonctions. Je confirme la déclaration de M. le ministre d'Etat devant les présidents des banques et des entreprises d'assurances : le Gouvernement gardera la pleine maîtrise du processus de privatisation.

Quelles que soient les solutions retenues, ce processus sera caractérisé par deux maîtres mots : transparence et concurrence. Ne nous faites donc pas de procès d'intention sur ce point, monsieur Douyère. Jugez-nous aux actes : vous verrez que vos craintes n'étaient pas fondées.

En ce qui concerne les résultats des entreprises d'assurances, vous avez raison de souligner qu'ils ne sont pas mauvais dans l'ensemble, mais il faut cependant voir ce qu'ils cachent et ne pas oublier qu'ils intègrent des fortes prises en charge de plus-values. Les résultats d'exploitation intrinsèquement considérés ne sont malheureusement pas toujours aussi satisfaisants. Dans le meilleur des cas, ils se maintiennent, dans le pire, ils se dégradent. Je vous rappelle ce que j'ai dit hier soir : la rentabilité des entreprises nationales est inférieure à celle des sociétés privées. C'est déjà là, me semble-t-il, une bonne raison de les privatiser.

Croyez bien, monsieur Hage, que le Gouvernement n'a aucune intention malveillante à l'égard du personnel de ces compagnies d'assurances. Bien au contraire, il entend profiter du processus de privatisation pour développer fortement l'actionnariat des salariés. Je demande donc le rejet de ces sous-amendements.

M. le président. La parole est à M. Jacques Limouzy, contre les sous-amendements.

M. Jacques Limouzy. Vous voudrez bien m'excuser, monsieur le président, de prendre en fait la parole contre le Gouvernement, mais je tiens à déplorer que, depuis quelque temps, et notamment ce matin, nous ayons en quelque sorte inversé la charge de la preuve, ne faisant au demeurant que poursuivre un processus déjà engagé.

Que voyons-nous ? Le Gouvernement doit se défendre et répondre aux questions du groupe socialiste qui répète sans cesse : « Vous ne justifiez pas vos privatisations ! » Mais enfin, nous n'avons rien à justifier !

M. Jean Auroux. Pourquoi ?

M. Jacques Limouzy. Parce que la privatisation est quelque chose de naturel. Nous vivons dans une société libérale de type occidental.

M. Georges Hage. Oh !

M. Jean Auroux. Dans quelles conditions ?

M. Jacques Limouzy. ... et si quelque chose doit être nationalisé, c'est à vous de le justifier ! Vous devez donc renverser tous vos amendements.

M. Raymond Douyère. Ces sociétés-là sont nationalisées depuis quarante ans !

M. le président. Monsieur Douyère, je vous prie de bien vouloir laisser M. Limouzy s'exprimer !

M. Jacques Limouzy. C'est à vous de démontrer pourquoi telle société doit rester publique. Vous avez complètement renversé la dialectique du débat. C'est à vous de faire la démonstration cas par cas de vos arguments et non à nous de défendre un principe qui a été le nôtre de tout temps, vous le savez bien.

M. Roland Vuillaume. Très juste !

M. Jacques Limouzy. Du fait de cette inversion, le Gouvernement essaye de se justifier...

M. Raymond Douyère. Il a du mal !

M. Jacques Limouzy. ... de même que la commission.

Ce n'est pas ainsi qu'il faut discuter ce texte. Nous vivons dans un certain type de société auquel vous êtes partiellement revenus, d'ailleurs, après quatre ans d'errements. Nous devons reprendre les choses dans le bon sens.

M. Alain Rodet. Il fallait le faire lorsque vous étiez au Gouvernement !

M. Jacques Limouzy. Ça signifie que la privatisation est la normale. C'est la nature !

M. Georges Hage. Quelle conception de l'histoire !

M. Jacques Limouzy. Celui qui n'en veut pas doit démontrer qu'une société ne doit pas être privée. Or vous êtes en train de faire le contraire ! Je le répète : ce n'est pas à nous de nous justifier !

M. Alain Rodet. Pourquoi n'avez-vous rien fait lorsque vous étiez secrétaire d'Etat ?

M. Jacques Limouzy. Si un passage du texte ne vous plaît pas, si vous souhaitez qu'une entreprise donnée reste dans le secteur d'Etat, c'est à vous de dire pour quelle raison. C'est à vous de vous défendre, cas par cas, et de nous indiquer pour quelle raison une société doit demeurer dans le secteur étatique - appelez-le comme vous voudrez.

Vous nous reprochez sans cesse de ne pas avoir de justification et de faire de l'idéologie. Non, nous revenons à la nature des choses, c'est tout ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. Georges Hage. M. Limouzy a parfaitement exposé la conception réactionnaire de l'histoire !

M. Jacques Limouzy. Mais non !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 462 et 527.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 463 et 528 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la quatorzième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Raymond Douyère, pour soutenir le sous-amendement n^o 463.

M. Raymond Douyère. Monsieur le président, pour bien vous montrer que nous ne sommes pas du tout là pour bloquer le débat, mais bien au contraire pour débattre au fond, je défendrai en même temps, après avoir répondu à M. Limouzy, les sous-amendements n^{os} 463 et 464. En effet, les branches assurance vie et capitalisation, même si elles n'ont pas la même finalité, visent néanmoins toutes deux à drainer l'épargne.

M. Limouzy vient de faire une démonstration assez extraordinaire en disant que c'était à nous d'apporter la preuve du bien-fondé du maintien de ces sociétés dans le secteur public. Mais les entreprises dont il s'agit étaient nationalisées avant 1981 et c'est vous qui les dénationalisez ! Dites-nous pourquoi !

Nous étions, nous, respectueux de l'intérêt général et non pas des intérêts particuliers. Nous avons estimé que telle entreprise marchait bien, que telle autre marchait moins bien et qu'il fallait essayer de redresser sa situation, car ses résultats n'avaient pas été extraordinaires pendant les années où vous étiez au pouvoir. Après notre passage au pouvoir, elles ont de bons résultats, et vous voulez les dénationaliser. Dites-nous pourquoi car, je le répète, c'est vous qui les avez nationalisées !

M. Jacques Limouzy. Je n'ai rien nationalisé !

M. Raymond Douyère. Vous procédez, monsieur le ministre, à des comparaisons internationales en affirmant que, dans les autres pays, les entreprises qui ne sont pas nationalisées marchent bien. Peut-être, mais est-ce une preuve suffisante ? Est-ce en tout cas un argument politique ? Certainement pas ! Je le répète : ces entreprises ont été redressées et ont fait des bénéfices lorsque les socialistes étaient au pouvoir, et c'est vous qui les avez nationalisées. Votre argumentation tombe donc totalement.

Au demeurant, monsieur le ministre, je serais très inquiet à votre place devant le comportement de M. Limouzy. Il vous a donné des leçons en vous disant comment il fallait faire, en répondant à votre place, pour nous pourfendre avec ses arguments. Je note d'ailleurs qu'il n'a pas avancé d'arguments. Méfiez-vous, monsieur le ministre : vous savez qu'en politique les choses sont très versatiles, et M. Limouzy a manifesté sa volonté de prendre votre place pour faire de la « déprivatisation ».

M. Jacques Limouzy. J'ai simplement répondu au Gouvernement en vertu du règlement !

M. Raymond Douyère. Pour en revenir au G.A.N.-incendie et capitalisation, je constate que ses résultats ont été bons, et les conseillers techniques qui sont à vos côtés, monsieur le ministre, peuvent vous le confirmer. On note ainsi une progression très satisfaisante des assurances collectives, plus particulièrement pour les opérations avec les grandes entreprises. Il est vrai que la progression des assurances vie individuelles a été moins importante. Sans doute est-ce dû à un moindre dynamisme de l'entreprise en ce domaine et à des difficultés pour faire passer son message.

Pour ce qui est du G.A.N.-capitalisation, l'année 1984 a connu la progression la plus importante depuis la création de la société, ce qui prouve que les différentes campagnes de sensibilisation auprès du public sur la capitalisation ont porté leurs fruits.

Je précise à cet égard que, pour le groupe socialiste, l'assurance-capitalisation, où certains voient la panacée pour remplacer la retraite par répartition, ne constitue certainement pas la bonne solution aux problèmes que rencontreront, selon les démographes, les divers régimes d'assurance retraite vers 2012 ou 2015. Pour nous, le régime par répartition reste primordial.

Il ne nous paraît cependant absolument pas anormal que tel ou tel veuille s'affilier à un régime de capitalisation à titre complémentaire. Par ailleurs, la progression des régimes d'assurance personnelle par capitalisation est susceptible de dynamiser ces entreprises et permettrait de drainer une épargne supplémentaire au niveau national. Elle ne nous paraît donc pas contraire à notre philosophie si l'on distingue bien régime de répartition et effort personnel d'épargne dirigé vers un régime de capitalisation.

Le G.A.N. est une bonne entreprise qui a consenti un effort accentué de modernisation. Elle a notamment mis en place un plan informatique, en voie d'achèvement, permettant une généralisation du télétraitement et l'extension de l'informatisation à l'ensemble du réseau commercial. Cette modernisation entraînera à terme une meilleure compétitivité, même si elle peut, dans l'immédiat, engendrer des coûts supplémentaires susceptibles de peser sur les bénéfices de l'année.

Enfin, comme dans les autres entreprises nationalisées, la loi de démocratisation du secteur public s'est appliquée avec justice et efficacité, et je crois que le personnel est relativement satisfait des mesures qui ont été prises à ce titre. Ainsi,

en 1984, l'ensemble des organisations syndicales — C.F.D.T., C.F.T.C., C.G.C. et C.G.T. — ont signé un protocole d'accord sur la généralisation en 1985 du droit d'expression au G.A.N.-incendie et accidents et au G.A.N.-vie. Par ailleurs, des aménagements du temps de travail ont été réalisés en 1985, en concertation avec l'ensemble des organisations syndicales.

Une bonne gestion, de bons résultats, un bon climat à l'intérieur de l'entreprise, des organisations syndicales qui, grâce à la loi de démocratisation du secteur public, peuvent jouer un rôle économique, un rôle de proposition et de concertation, que reprocher à cette entreprise, sinon en vous amenant de vos concepts libéraux ? Pourquoi voulez-vous privatiser ? Nous attendons toujours votre réponse, monsieur le ministre.

M. le président. Le sous-amendement n° 528 ayant été précédemment défendu, quel est l'avis de la commission sur ces deux sous-amendements ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je suis en train de faire le point avec mes collaborateurs sur le long exposé de M. Douyère. Ce que j'en ai retenu ne me conduit pas à inviter l'Assemblée à voter pour ; donc je suis contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur Douyère, peut-être arriverions-nous à faire un bout de chemin ensemble. Pour l'heure, vous semblez commencer à toucher du doigt les problèmes puisque votre propos s'est limité à des considérations totalement extérieures au sujet. Vous avez comparé les mérites des systèmes de capitalisation et de répartition, qui pourraient faire l'objet d'un débat, mais ce n'est pas le moment d'en parler aujourd'hui.

Quant à la participation du personnel, vous aurez une superbe occasion d'évoquer ce problème lorsque nous discuterons de l'article 6.

Sur le fond, je n'ai personnellement rien à vous répondre et je demande, bien entendu, le rejet des sous-amendements.

M. Raymond Douyère. Vous n'avez pas d'arguments à donner pour privatiser cette entreprise ?

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 463 et 528.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n°s 464 et 529, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la quinzième ligne de l'annexe au projet de loi. »

Ces sous-amendements ont déjà été soutenus.

La commission et le Gouvernement se sont exprimés.

Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 464 et 529.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n°s 465 et 530, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la seizième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Raymond Douyère, pour soutenir le sous-amendement n° 465.

M. Raymond Douyère. Nous arrivons maintenant au groupe de l'U.A.P. et je vais encore décevoir M. le ministre chargé de la privatisation car j'ai l'intention de parler de chacune de ses branches.

Vous prétendez que nous n'avons pas d'arguments à opposer à la privatisation. Mais vous n'avez pas non plus d'arguments à nous opposer pour expliquer votre volonté de privatisation. Nous sommes donc sur la même longueur d'ondes ! Vous n'avez pas d'arguments pour privatiser et moi, je n'en ai pas d'autre que celui qui consiste à dire que ces entreprises nationalisées fonctionnent bien actuellement, qu'elles ont de bons résultats, que le climat social y est bon et qu'il n'y a donc aucune raison particulière pour les privatiser, sinon le respect du dogme libéral.

Si vous vous contentez de répondre que, à cause de votre dogme, vous voulez tout privatiser, ce ne sera pas un argument mais une explication philosophique. Nous comprenons bien que les dogmatiques et les libéraux exacerbés que vous êtes veuillent tout dénationaliser, mais ce n'est pas là un argument spécifique pour privatiser l'entreprise en question.

Le chiffre d'affaires de l'U.A.P. incendie accidents a progressé un peu moins rapidement en 1984 qu'en 1983 mais toutefois nettement plus que le rythme de l'inflation, ce qui prouve que cette entreprise allait bien. Cela n'avait d'ailleurs pas été le cas les deux années précédentes. En 1984, le taux annuel de croissance a été de 10 p. 100, contre 12,9 pour les entreprises étrangères comparables, ce qui est du même ordre.

Nous estimons qu'il n'y a aucune raison de dénationaliser l'U.A.P. incendie accidents. En effet, la politique commerciale mise en œuvre dès 1983, qui était fondée principalement sur la rénovation de la gamme des produits, a été poursuivie dans le bon sens et a permis en 1984 une progression du chiffre d'affaires. Les résultats techniques sont bons et les contrats passés avec les entreprises ont considérablement augmenté.

Cette entreprise représente ainsi maintenant un beau paquet de milliards, et les différentes études qui ont été réalisées, notamment par des gens très proches de vous, par exemple M. Loyrette, auteur d'une étude sur l'ensemble des dénationalisables, estiment au bas mot l'U.A.P. à une vingtaine de milliards de francs.

Au demeurant, comment allez-vous la dénationaliser ?

Si nous avons bien compris, vous pensez que la vente des entreprises dénationalisées vous rapportera vingt à trente milliards de francs. Mais votre liste est fort longue et vous n'avez pas voulu nous donner de calendrier. Au cas où vous dénationaliserez l'U.A.P., vous auriez en une seule année rempli votre contrat et « pompé » l'ensemble des disponibilités de la Bourse. Dans ces conditions, nous sommes inquiets.

Nous affirmons que la bourse française ne sera pas susceptible d'absorber l'ensemble des entreprises que vous mettez sur le marché. Vous admettez avec nous qu'il s'agit là d'un argument de poids.

Hier, M. Balladur disait n'être pas inquiet car, lorsqu'un effort avait été demandé sur les certificats d'investissement, par exemple, la Bourse avait bien répondu, les particuliers avaient investi. Il concluait qu'il existait donc une capacité supplémentaire d'épargne. Vraisemblablement, mais cette capacité suffira-t-elle pour absorber en même temps l'ensemble des entreprises d'assurances que vous allez mettre sur le marché et qui, globalement, représenteraient à peu près quarante milliards de francs ? Ne serez-vous pas contraint, pour faire face à la situation, de recourir à des capitaux étrangers ?

L'argumentation, que nous développons depuis longtemps, de la défrancisation des entreprises trouverait à pleinement sa justification : en effet, le marché français n'étant pas capable d'absorber l'ensemble des entreprises, dénationalisées, les capitaux étrangers s'investiraient, notamment dans les assurances. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous sommes totalement opposés à la dénationalisation de la branche U.A.P.-I.A.R.D.

M. le président. La parole est à M. Vincent Porelli, pour défendre le sous-amendement n° 530.

M. Vincent Porelli. Notre argumentation, s'agissant du sous-amendement n° 530 qui tend à supprimer la référence à l'Union des assurances de Paris-capitalisation, vaudra également pour les sous-amendements n°s 531, 532 et 537.

La dénationalisation bancaire et financière, prévue à l'article 4 du projet de loi, vise notamment le groupe Union des assurances de Paris, constitué par quatre sociétés : l'Union des assurances de Paris-capitalisation, l'Union des assurances de Paris-I.A.R.D., l'Union des assurances de Paris-vie et la société centrale du groupe Union des assurances de Paris.

L'année 1985 aura été pour les assurances, particulièrement pour le groupe U.A.P., une « année forte », ainsi que l'affirment récemment le quotidien *Les Echos*. En effet, l'U.A.P. a dégagé 2 milliards de bénéfices consolidés et a enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 32 milliards de francs, soit une augmentation de 15 p. 100 par rapport à 1984. Rappelons que, pour l'ensemble de la profession, la progression moyenne a été de 12 p. 100. Les bénéfices consolidés, qui ont dû progresser de près de 43 p. 100, devaient même se situer légèrement au-dessus des 2 milliards, soit quelque 238 francs par action, contre 1 340 millions en 1984. Mais il ne s'agit que d'une approximation, les résultats définitifs ne devant être connus que dans quelques jours.

L'activité a donc été en forte augmentation dans les domaines de l'assurance vie et de la capitalisation. D'excellents résultats ont aussi été enregistrés pour l'assurance automobile.

Du point de vue financier, ce sont de bons résultats, mais doit-on enfermer le rôle des compagnies d'assurances nationalisées dans la réalisation d'objectifs marqués unilatéralement par les critères de la rentabilité capitaliste immédiate ? Les communistes ne le pensent pas.

Une société nationalisée telle que l'U.A.P. se doit d'être au service du pays. Elle doit donc prendre en compte, dans le cadre de sa gestion, le critère de l'efficacité sociale. Mais qu'est-ce que l'efficacité sociale ? Comme toute compagnie d'assurances, l'U.A.P. doit d'abord assurer sa tâche sociale : elle doit couvrir les risques, mais aussi les réduire, les prévenir et en diminuer et le nombre et le coût. En outre, une société nationale de cette importance doit contribuer au développement du secteur industriel et de l'emploi en France. Or l'efficacité sociale ne fait pas partie des critères pris fondamentalement en considération dans ses décisions, comme dans celles des autres compagnies d'assurances. En effet, selon la conception dominante qui règne dans les décisions de l'U.A.P. comme dans celles des autres compagnies d'assurances, c'est surtout la recherche croissante de l'épargne qui est visée, pour multiplier les placements financiers, pour accumuler du capital. En un mot, il s'agit de réaliser le plus grand nombre de contrats avec un minimum de gestion.

Si les primes versées par les assurés contribuent à indemniser les provisions dégagées, celles-ci trouvent un large emploi dans la spéculation. Le président de la fédération française des sociétés d'assurances le reconnaît lui-même lorsqu'il déclare : « La spéculation dans les assurances, c'est normal... Notre métier n'a pas pour objet de relancer une économie. » Lorsque l'U.A.P. achète des bâtiments à Thomson afin de récupérer les terrains pour la spéculation immobilière, elle n'aide pas au redressement économique. Lorsqu'elle accélère sa politique de redéploiement à l'étranger pour accompagner le capital industriel en cassant des mines et des emplois en France, elle ne sert pas le développement nécessaire de l'appareil productif national.

Ainsi, il est évident que, même si l'U.A.P. nationalisée a failli à la tâche sociale qui aurait dû être la sienne, sa privatisation serait une catastrophe : d'abord parce que celle-ci liquiderait définitivement un acquis social essentiel pour le pays ; ensuite, parce qu'elle le priverait d'un formidable outil pour lutter contre la crise et le chômage.

Certes, l'expérience récente a montré que la nationalisation ne suffit pas à mettre les compagnies nationales au service de la nation, et il en est d'ailleurs de même pour l'ensemble des entreprises nationalisées. Mais la dénationalisation livrerait définitivement cet outil aux appétits des grands intérêts privés et elle achèverait de faire prévaloir les critères financiers de gestion sur les critères d'efficacité sociale.

Par conséquent, nous refusons que l'U.A.P. soit visée par le présent projet de loi et nous continuerons de lutter pour défendre le principe de sa nationalisation démocratique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur Douyère, je vous ferai d'abord observer que le sous-amendement n° 465 que vous avez défendu porte sur la branche « U.A.P.-capitalisation ». Or vous nous avez parlé de beaucoup de choses, mais pas de cela !

M. Raymond Douyère. Monsieur le ministre, je me permettrais de revenir sur ce sous-amendement plus tard !

M. le ministre chargé de la privatisation. Si c'est une erreur, pardonnez-moi, car je ne voulais pas avoir la discourtiosité de la relever, pensant plutôt que vous aviez quelque difficulté à trouver des arguments pour chacun de vos sous-amendements.

M. Raymond Douyère. Pas du tout !

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur Porelli, je vous confirme, s'agissant de l'U.A.P., ce que j'ai dit tout à l'heure sur les résultats des compagnies d'assurances. Ainsi que vous l'avez remarqué, c'est avec une petite restriction que je retiendrai le résultat global de 1985, car l'assemblée générale n'a pas encore approuvé les comptes.

Certes, je sais qu'on a pris l'habitude d'exposer des comptes sur la place publique d'une façon plus politique que comptable, ce qui semblerait être ici le cas. Quoi qu'il en soit, la somme de 2 milliards de francs de bénéfices consolidés reste à confirmer. Sachez en tout cas que ceux-ci proviennent exclusivement de la mobilisation de plus-values et que le résultat d'exploitation *stricto sensu* de l'U.A.P., quant à lui, est négatif.

Je conclus en conséquence au rejet des sous-amendements n°s 465 et 530.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, l'article 65, alinéa 3, de notre règlement vise les scrutins publics demandés par un président de groupe ou son délégué.

Le groupe socialiste n'a pas voulu demander de tels scrutins sur l'ensemble de ses sous-amendements concernant le secteur des assurances. Il est donc évident que celui-ci, qui a été sollicité sur le sous-amendement n° 465, a valeur de symbole pour l'ensemble des compagnies d'assurances évoquées dans notre débat.

M. le président. Contre le sous-amendement, la parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. J'ai assisté hier à une réunion du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. A mes propositions, les représentants de la majorité de l'assemblée régionale m'ont répondu qu'elles étaient peut-être bonnes, mais qu'ils détenaient la majorité dans la région Nord-Pas-de-Calais, qu'ils respectaient donc la démocratie en respectant la volonté des électeurs qui leur avaient donné cette majorité et donc qu'ils ne pourraient appliquer ces propositions. C'était là le parti socialiste qui s'exprimait.

Les libéraux que nous sommes se sont inclinés puisque la majorité du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais est détenue par le parti socialiste.

De la même façon, au sein de cette assemblée, il s'agit de permettre à ceux qui ont obtenu la majorité de respecter la volonté de leurs électeurs.

Vous ne pouvez pas en vouloir au Gouvernement, chers collègues socialistes, de demander l'application du programme sur lequel s'est construite une majorité libérale. Les propositions du Gouvernement ne peuvent donc que s'inscrire dans les grandes lignes d'une économie du même genre. Ainsi, les projets de privatisation correspondent à la volonté de bâtir une société libérale à partir d'une économie du même genre. Il serait donc étonnant que le Gouvernement ne propose pas de telles mesures et vous devez comprendre, vous qui invitez au respect de la démocratie dans le Nord-Pas-de-Calais, que l'on doive la respecter aussi sur le plan national. *(Applaudissements sur les banes des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 465 et 530.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	557
Nombre de suffrages exprimés	557
Majorité absolue	279
Pour	250
Contre	307

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Les sous-amendements identiques, n°s 466 et 531, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la dix-septième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Raymond Douyère, pour soutenir le sous-amendement n° 466.

M. Raymond Douyère. Avant d'en venir à notre sous-amendement, je vous ferai observer, monsieur le ministre, que j'ai effectivement versé deux sous-amendements. Mais, puisqu'ils concernent la même entreprise, c'est-à-dire l'U.A.P., cela ne posait pas beaucoup de problèmes.

Pour faire avancer le débat, je défendrai en même temps deux de nos sous-amendements, relatifs, l'un, à l'U.A.P.-capitalisation et, l'autre, à l'U.A.P.-vie, puisque j'ai soutenu tout à l'heure celui qui visait l'U.A.P.-I.A.R.D.

Vous avez indiqué que les comptes de l'U.A.P. venaient d'être publiés et qu'ils montraient que le groupe avait enregistré un chiffre d'affaires consolidé de 32 milliards de francs, soit une augmentation de 15 p. 100 par rapport à 1984, alors que, pour l'ensemble de la profession, la progression moyenne n'avait été que de 12 p. 100. Mais vous avez ajouté que le conseil d'administration n'avait pas encore approuvé ces comptes et qu'il s'agirait plutôt d'une décapitalisation, d'une réalisation d'actifs, en France ou ailleurs.

Vous avez donc reçu des informations avant le conseil d'administration, ce qui me paraît assez bizarre ! Je sais bien que vous avez la tutelle du secteur des assurances par l'intermédiaire du directeur des assurances, mais il me semblait que les informations devaient aller prioritairement au conseil d'administration. Serait-ce là les prémices du dirigisme auquel vous nous avez habitués lorsque vous étiez au pouvoir avant 1981, et que vous exerçiez sur les différentes entreprises ?

Quant à l'U.A.P.-vie, sa croissance se poursuit à un rythme soutenu : 12 p. 100 en 1983, un peu plus de 12 p. 100 en 1984, et 15 p. 100 pour l'ensemble de l'entreprise en 1985.

De même, l'U.A.P.-capitalisation a connu en 1984 une très forte reprise : l'augmentation a atteint 25 p. 100, après une quasi-stagnation du chiffre d'affaires l'année précédente.

Pour les deux années 1983 et 1984 - nous connaissons les chiffres de 1985 dans le détail lorsque le conseil d'administration aura entériné les résultats - les taux moyens de progression des chiffres d'affaires ont donc été voisins du taux de l'inflation, voire supérieur de quatre points. L'U.A.P.-vie et l'U.A.P.-capitalisation ont aussi connu de nouveau une progression très réelle de leur chiffre d'affaires. Ce sont donc de bonnes entreprises.

Il convient également de remarquer que, sur une longue période, l'augmentation de la part de l'U.A.P.-capitalisation dans le chiffre d'affaires de l'entreprise augmente alors que l'on observe une réduction de celui de l'U.A.P.-I.A.R.D. En revanche, l'U.A.P.-vie reste à peu près stable puisqu'elle représente 25 ou 26 p. 100 du chiffre d'affaires de la société.

Vous savez avec quel dynamisme a été conduite l'U.A.P. ces dernières années, et je veux rendre ici un hommage tout particulier à sa présidente. Si l'on en croit un journal qui affirmait - ainsi que M. Balladur le proclame - que les présidents-directeurs généraux des entreprises nationalisées seraient jugés en fonction de leurs résultats, on ne voit pas ce qui pourrait vous conduire à remplacer le P.-D.G. de l'U.A.P. puisque ses résultats sont bons, et même brillants.

Nous sommes donc totalement opposés à la dénationalisation de l'U.A.P., en raison de la bonne qualité de cette entreprise, de ses bons résultats, de la bonne ambiance qui règne parmi le personnel et des efforts de modernisation, d'informatisation et de formation accomplis. A notre avis, la dénationalisation de cette entreprise serait pour la France une mauvaise chose d'autant, je le répète, que l'U.A.P. « pèse lourd ». Certes, elle n'atteint pas la taille des très grandes entreprises qui existent en Angleterre, aux Etats-Unis ou en Belgique, et même en Italie - car, dans l'assurance, certaines entreprises italiennes sont très grandes - mais elle a une dimension internationale.

Personnellement, je suis opposé à vos projets de dénationalisation. Mais vous, vous voulez y procéder, soit : alors, des entreprises de ce genre vont-elles être « éparpillées » entre des groupes différents ? Préfèrerez-vous plutôt favoriser des regroupements pour donner justement à ces entreprises une taille comparable à celle des sociétés étrangères ? Vous contenterez-vous simplement de donner votre aval à des opérations de regroupement permettant à tel particulier ou à tel groupe particulier de réaliser des bénéfices grâce au rachat d'une autre entreprise d'assurance ? Eventuellement, permettrez-vous à des investisseurs étrangers d'accaparer une bonne partie de notre secteur des assurances ?

Nous avons entendu hier soir quelque chose d'extraordinaire, un orateur du Front national venu se livrer à une vibrante diatribe - vous vous en souvenez, monsieur le président ! - sur le thème : « Moi, je veux qu'il y ait de la concurrence en France ! Pour cela je veux qu'on dénationalise l'ensemble des assurances ! » Apparemment, ce député ne connaissait pas du tout le secteur d'activité en cause - rien d'étonnant ! Je lui rappelle que les assurances nationalisées, représentent à peu près le quart du domaine des I.A.R.D., c'est-à-dire Des assurances couvrant les risques d'incendie, d'accident, de réparation ou de dommages ; s'agissant des assurances sur la vie et de la capitalisation, nos assurances nationales couvrent 30 p. 100 de ce secteur. Par conséquent, la concurrence est très large : si ce monsieur ne recourt qu'à des entreprises nationalisées, c'est sans doute parce qu'il les tient pour les meilleures ; il estime qu'elles lui fournissent les prestations les plus intéressantes. En tout état de cause, s'il n'était pas satisfait de leurs services, la possibilité de s'adresser à d'autres entreprises lui serait largement ouverte. Le choix est vaste : presque 70 p. 100 du marché des assurances !

C'est pourquoi, monsieur le ministre délégué, nous sommes opposés à votre manière quasi « idéologique » de dépendre le secteur des assurances. Le groupe socialiste n'a pas votre point de vue et il continuera à combattre la privatisation de ce secteur. Il souhaite que vous n'y procédiez pas.

M. le président. Le sous-amendement n° 531 a été défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. La commission n'a pas examiné les sous-amendements n°s 466 et 531, dont je demande le rejet, à titre personnel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur Douyère, soyons clairs sur un point.

Effectivement, j'ai évoqué le fait que les comptes des sociétés deviennent officiels quand ils ont été approuvés par les assemblées générales. Cela est vrai non seulement des entreprises nationalisées, mais aussi des autres sociétés, c'est bien connu. Au mois de février, à grands sons de trompes, on a annoncé les résultats d'un certain nombre de groupes nationalisés. Pardonnez-moi de penser que les circonstances étaient particulières et que le procédé n'est pas habituel.

Puisque vous-même, et d'autres parlementaires, avez fait état un peu prématurément de certains résultats, ne reprochez pas au Gouvernement d'essayer à son tour de s'inquiéter et d'essayer de connaître sinon la véracité de ces résultats, du moins leur degré de probabilité. Nous vous imitons en quelque sorte !

M. Raymond Douyère. Vous affirmez ! C'est différent !

M. le ministre chargé de la privatisation. De plus, vous m'intentez souvent de procès de type « idéologique ». Venant de vos rangs, cette accusation me paraît un peu comique, à la limite, mais j'aimerais bien que vous tombiez d'accord sur ce que vous nous reprochez ! De quoi me faites-vous grief ? Tour à tour de libéralisme « débridé » et de dirigisme triomphant. Il vous faudrait choisir !

M. Raymond Douyère. Ce n'est pas incompatible ! C'est le « libéral-dirigisme » que vous avez pratiqué avant 1981 !

M. le ministre chargé de la privatisation. Ah bon !

M. Raymond Douyère. Nous avons connu, avant 1981, ce libéral-dirigisme !

M. le ministre chargé de la privatisation. Soit, pardonnez-moi, j'ai peut-être des idées trop simples...

D'un autre côté, ce n'est ni le lieu ni le moment d'évoquer ici des questions de personnes. Je ne répondrai donc pas à vos allusions à la nomination des présidents. Cette question est traitée par l'article 6 de notre projet. Vous aurez donc la possibilité de vous exprimer sur ce point.

M. Raymond Douyère. Nous le ferons.

M. le ministre chargé de la privatisation. Je constate pour conclure, que vous venez de rendre indirectement hommage à ma propre argumentation en répondant à l'intervention de M. Hôleindre. J'avais, moi aussi, fait observer que la

part relative du secteur nationalisé avait beaucoup diminué en quelques années...

M. Raymond Douyère. Elle s'est stabilisée.

M. le ministre chargé de la privatisation. ... et que c'était, à mon avis, une raison de plus de ne pas se priver de la privatisation.

Je demande donc le rejet des sous-amendements.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 466 et 531.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n^{os} 467 et 532, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la dix-huitième ligne de l'annexe au projet de loi. »

M. Raymond Douyère. J'ai déjà défendu notre sous-amendement n^o 467.

M. le président. En effet, ces sous-amendements, le vôtre et celui de M. Hage, portant le n^o 532, ont déjà été défendus.

La commission et le Gouvernement se sont exprimés.

Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 467 et 532.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n^{os} 468 et 533, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la dix-neuvième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jean Le Garrec, pour soutenir le sous-amendement n^o 468.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le président je défendrai en même temps, si vous en êtes d'accord, pour accélérer les travaux de l'Assemblée, les sous-amendements n^{os} 468 et 469, qui sont de même nature puisqu'ils concernent la même entreprise, en l'occurrence la Mutuelle générale française.

Je ne répéterai pas, s'agissant du problème des assurances, l'argumentation remarquable de mon ami M. Douyère ; l'un des meilleurs connaisseurs du dossier. Sur le fond, il a dit ce qu'il fallait. Je préfère élargir le propos en montrant que votre volonté de dénationaliser les assurances, monsieur le ministre, est la chose la plus étonnante qui soit. C'est certainement sur ce point que l'on a le plus de raisons de s'interroger sur vos motivations.

En effet, la nationalisation, autorisée et prévue dans la Constitution, est une fonction du législateur. Ce qu'une loi a fait, monsieur Deprez, une autre peut le défaire, c'est la démocratie. Néanmoins, à l'évidence, dans la volonté du législateur ou du constituant, cela implique une analyse que je qualifierai presque d'impérative des raisons et des objectifs d'une opération qui, en tout état de cause, est difficile. C'était l'enjeu de ce que nous avons fait en 1982. Ainsi que nous l'avons montré, monsieur Cabana, hier, après-midi et soir, nous estimons avoir remporté l'enjeu. La volonté du constituant, s'agissant d'un acte de nationalisation ou, éventuellement, de dénationalisation, relève d'une approche très précise.

Monsieur le ministre délégué, nous pouvons avoir des divergences sur l'analyse économique de la situation industrielle de la France, de sa place en Europe, dans le monde. Le sujet est fondamental. Nous avons des divergences de fond, mais ce sujet nous concerne, et ce n'est pas le problème relatif aux assurances.

La Mutuelle générale française, tout comme les autres groupes d'assurances évoqués par M. Douyère, est une entreprise saine, et qui se développe normalement : elle « marche » bien, parce qu'elle est bien gérée, dans un secteur concurrentiel difficile, où se mêlent l'approche financière et l'approche sociale des problèmes. Car la question des assurances n'est pas neutre ; une approche financière n'est pas suffisante ; elle ne peut être séparée d'une certaine approche sociale. Je ne comprends pas bien les raisons qui vous incitent à remettre en cause ce qui fonctionne bien, et qui ne pose pas de problème ! Les difficultés et les enjeux sont ailleurs.

Monsieur le ministre délégué, là vous faites une concession au courant ultra-libéral de votre majorité. Il ne peut pas y avoir d'autre explication ! Qu'avez-vous à faire de ce sec-

teur ? Pourquoi lui prêter autant d'attention ? Qu'en espérez-vous ? Que croyez-vous qu'il sortira de la privatisation, ou de la dénationalisation de la Mutuelle générale française ? Vous allez susciter des inquiétudes parmi le personnel, un trouble de la clientèle et des difficultés qu'il faudra probablement surmonter. Quels sont les avantages ? Je ne les vois pas !

En revanche, je vois les risques. Sur cette question, j'ai interrogé hier M. le ministre d'Etat et je vais y revenir. Une précision à l'intention de M. Léonce Deprez : ce qui nous étonne, ce n'est pas que le Gouvernement tienne à mettre en œuvre le programme sur lequel il a été élu, c'est qu'il le fasse dans l'impréparation, dans l'improvisation ; c'est qu'il faille réécrire quatre articles d'un projet qui en comprend huit ; c'est qu'aucun ministre ne soit capable de répondre à nos questions ! Peut-être, pour une fois, la droite, qui ne nous a pas habitués à cela, tient-elle à faire croire qu'elle veut mettre en œuvre son programme ? Elle tient à le faire croire ! Tout compte fait, elle n'est pas préparée à s'y tenir.

Alors pourquoi, monsieur le ministre délégué, prendre tous ces risques ? J'ai posé hier deux questions très précises à M. Balladur. D'abord, lui ai-je déclaré, vous allez recevoir un mandat impératif de la représentation nationale qui vous obligera à dénationaliser soixante-trois entreprises ou groupes d'ici au 1^{er} mars 1991. Pouvez-vous établir un calendrier précis ? Il ne m'a pas répondu.

Ensuite, lui ai-je montré, en faisant cela, vous allez faire courir de graves risques à l'équilibre financier de notre pays. Je lui ai donné pour preuve le chiffre annuel des émissions d'actions nouvelles en France, qui est d'environ quinze milliards. A comparer à la valeur approximative des seules nationalisées de 1982 : environ 220 milliards !

Là, M. le ministre d'Etat m'a répondu que la capacité financière de notre pays était bien supérieure : à preuve les engagements sur le montant, par exemple, des titres obligataires. Et cela est vrai !

Reste que j'ai envie de vous poser, monsieur le ministre délégué, une question très précise, qui subsiste. Depuis plusieurs années, les gouvernements précédents, de MM. Mauroy et Fabius, ont consenti un grand effort pour drainer une partie des capacités financières de notre pays vers l'investissement productif et industriel. Une des faiblesses structurelles de notre pays est, en effet, son faible engagement financier dans les appareils de production, d'innovation ou d'invention. Nous avons accompli cet effort permanent, quitte même à créer - et ce fut une réussite - de nouveaux titres, les titres participatifs ou les certificats d'investissement. Peu à peu, nous sommes parvenus à drainer une partie des capitaux vers la rénovation et la modernisation de notre appareil productif.

Il s'agit là d'une action de longue durée. Elle exigera des années. En remettant sur le marché les entreprises que vous voulez dénationaliser, notamment les assurances, vous allez « capter » une partie des moyens financiers en faveur d'un secteur non directement productif, et qui n'est pas un secteur clé pour l'avenir. Vous allez geler la politique de modernisation que nous avons engagée.

Non seulement la privatisation n'apportera rien à ce secteur lui-même, mais elle inversera la tendance que nous avons créée. Vous êtes en train de marcher à reculons ! Vous regardez l'avenir dans un rétroviseur !

Pour des raisons idéologiques, pour faire plaisir à une partie de votre majorité, qui rêve de je ne sais quelle économie libérale qu'aucun manuel d'économie n'a jamais décrite, vous allez casser le mouvement que nous avons lancé, qui a fait de la modernisation industrielle de notre pays, de l'investissement et de la création un enjeu primordial. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Hage, pour défendre le sous-amendement n^o 533.

M. Georges Hage. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements ?

M. Georges Trinchant, suppléant M. le rapporteur général. En demandant le rejet de ces sous-amendements, je crois que nous irons de l'avant ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste. Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Les deux sous-amendements en discussion concernent la Mutuelle générale française dont M. Le Garrec a finalement peu parlé.

Plûtôt que de s'en tenir à cette compagnie, il a préféré reprendre des considérations générales traitées hier après-midi, ici-même, par M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Je ne vois pas ce que je pourrais ajouter à l'intervention de M. Ballardur. Je vous renvoie donc à ses propos.

M. Jean Le Garrec. C'est bien dommage ! Car ses réponses n'étaient pas suffisantes !

M. le ministre chargé de la privatisation. Quelques mots sur la Mutuelle générale française.

Sa nationalisation, en 1946, était un paradoxe. Comment justifier, en effet, qu'une mutuelle, dont la vocation est de réunir les intérêts des sociétaires et de leur donner le pouvoir de décision, soit nationalisée ? Il y a là une certaine aberration intellectuelle et institutionnelle. A mon sens, la contradiction est profonde entre la notion même de mutualité, qu'en d'autres circonstances ou en d'autres lieux vous défendez avec une certaine conviction...

M. Jean Le Garrec. C'est vrai ! Merci de vous en être aperçu, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé de la privatisation. ... et la notion de nationalisation.

Nous, nous voulons revenir sur ce cas très paradoxal et redonner son véritable sens à la notion de mutuelle, où le pouvoir doit être exercé par les sociétaires, pas par l'Etat !

En privatisant la M.G.F., nous remettons, en quelque sorte, les choses à l'endroit.

Je demande donc le rejet de ces sous-amendements. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 468 et 533.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	549
Nombre de suffrages exprimés	549
Majorité absolue	275
Pour l'adoption	240
Contre	309

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Les sous-amendements identiques, n^{os} 469 et 534, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la vingtième ligne de l'annexe au projet de loi. »

Le sous-amendement n^o 469 a déjà été défendu.

La parole est à M. Paul Chomat, pour soutenir le sous-amendement n^o 534.

M. Gérard Boidu. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux sous-amendements ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Avis défavorable, à titre personnel.

M. Raymond Douyère. Vous n'expliquez pas pourquoi ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Rejet.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 469 et 534.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n^{os} 470 et 535, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la vingt et unième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Raymond Douyère, pour soutenir le sous-amendement n^o 470.

M. Raymond Douyère. Nous en arrivons aux sociétés mères. En ce qui concerne le groupe d'assurances des A.G.F., nous ne pouvons qu'être hostiles à sa dénationalisation, puisque, et nous nous en sommes longuement expliqués, nous sommes contre la dénationalisation de chacune de ses branches. Je pourrais développer d'autres arguments, rappeler les participations entre l'A.G.F.-vie et l'A.G.F.-I.A.R.D., parler de la répartition des capitaux et des bénéfices entre les deux, mais cela serait vain et allongerait inutilement le débat, ce que nous voulons éviter. Bref, nous sommes contre les démantèlements du groupe.

M. le président. La parole est à M. Hage, pour défendre le sous-amendement n^o 534.

M. Georges Hage. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux sous-amendements n^{os} 470 et 535 ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. A titre personnel, rejet, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. J'obéirai à la même logique que celle de M. Douyère. M'étant prononcé en faveur de la privatisation des diverses branches, je ne peux bien évidemment me prononcer que pour la privatisation du groupe central. Je demande donc le rejet des sous-amendements. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 470 et 535.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n^{os} 471 et 536, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la vingt-deuxième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Raymond Douyère, pour soutenir le sous-amendement n^o 471.

M. Raymond Douyère. Nous pourrions reprendre les mêmes arguments que pour la défense du sous-amendement précédent en réitérant l'affirmation que le groupe de l'U.A.P. est très important sur le plan financier. Tout à l'heure, mon collègue Le Garrec insistait sur l'ampleur du prélèvement qui serait opéré sur la place de Paris si ce groupe était dénationalisé.

Au vrai, vous aurez sans doute plus de facilité à trouver des repreneurs pour les sociétés d'assurances que pour d'autres entreprises. Mais, et je l'ai déjà souligné, le risque est grand de « pomper » - si vous me permettez cette expression triviale - l'ensemble des disponibilités financières de la place dès la première année où vous mettez sur le marché trois groupes qui valent au moins trente-cinq milliards de francs. Vous allez stériliser toute possibilité d'investissements dans d'autres secteurs.

Et ne voyez pas dans ces propos je ne sais quel procès d'intention que nous vous intentionnerions. Mais force est de constater que, lorsqu'on vous interroge, votre seule réponse est que vous prendrez des dispositions pour éviter que des entreprises étrangères s'emparent des groupes d'assurances français. Ils disparaîtront alors et du marché intérieur et du marché international où, qu'on le veuille ou non, même si leur place est insuffisante, ils pèsent d'un certain poids.

M. Arnaud Loperq. Il ne faut pas être pessimiste comme ça !

M. le président. Le sous-amendement n^o 536 a déjà été défendu.

Quel est l'avis de la commission sur ces deux sous-amendements ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Pour les mêmes raisons que précédemment, rejet.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements nos 471 et 586.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques, nos 472 et 537, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la vingt-troisième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Raymond Douyère, pour soutenir le sous-amendement n° 472.

M. Raymond Douyère. Bien entendu, j'emploierai la même argumentation à propos du Groupe des assurances nationales. Vous avez bien voulu reconnaître tout à l'heure, monsieur le ministre, que le G.A.N. avait su faire preuve de dynamisme et qu'il avait enregistré de bons résultats. Le groupe s'est même diversifié puisqu'il a pris une participation majoritaire au sein de *Minster Insurance*, lequel fait partie du groupe britannique *Minster Assets*, ou encore dans le capital du Crédit industriel et commercial. Quant à la S.G. 2, société d'ingénierie qu'il a créée en vue de renforcer son savoir-faire dans le domaine de l'informatique, elle commence à bien marcher.

Bref, l'entreprise est bonne, performante, bien assise sur le marché français et en progression constante depuis 1981, après avoir subi avant cette date de mauvais résultats, et nous ne pouvons par conséquent que nous opposer à la dénationalisation de ce groupe.

M. le président. Le sous-amendement n° 537 a déjà été défendu.

Quel est l'avis de la commission sur ces deux sous-amendements ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Rejet également.

M. Raymond Douyère. C'est un peu court !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements nos 472 et 537.

Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ? ...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	557
Nombre de suffrages exprimés	557
Majorité absolue	279

Pour	247
Contre	310

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Les sous-amendements identiques, nos 473 et 538, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la vingt-quatrième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Christian Goux, pour soutenir le sous-amendement n° 473.

M. Christian Goux. Monsieur le président, nous en arrivons maintenant à des sous-amendements relatifs au secteur bancaire. Celui que j'ai l'honneur de défendre concerne une grande banque régionale, la banque Chaix.

Avant d'égrener les sous-amendements concernant ce type d'établissement, laissez-moi répéter les raisons pour lesquelles le groupe socialiste souhaite que toutes les banques restent dans le champ du secteur nationalisé.

J'ai écouté tout à l'heure avec intérêt l'intervention de M. Limouzy.

M. Jacques Limouzy. Ah !

M. Christian Goux. À l'entendre, la loi naturelle consiste finalement à ce que toutes les banques appartiennent au secteur privé. C'est une conception un peu étrange des choses.

M. Rymond Douyère. Archaïque !

M. Christian Goux. Vous savez, monsieur Limouzy, si on vous écoutait, avec votre langage libéral, on réduirait la nation à des fonctions de souveraineté : justice, police, armée.

M. Guy Harlory. Justement.

M. Pierre Descaves. Absolument !

M. Jean Bonhomme. Ce n'est déjà pas si mal !

M. Christian Goux. Mais, mes chers collègues, même il y a cent cinquante ou deux cents ans, on n'avait pas une telle vue des choses !

Un député du groupe du R.P.R. Ce n'est pas une raison !

M. Christian Goux. La nation, c'est un ensemble de trois fonctions : la fonction de souveraineté, pour assurer l'indépendance nationale, et je crois qu'ici nous sommes tous pour l'indépendance nationale. Mais elle a aussi deux autres grands rôles qu'on ne peut pas sous-estimer. Elle est un acteur important de la vie économique et financière, et elle est le garant de la solidarité nationale. Quand nous insistons sur les nationalisations, nous pensons à la deuxième fonction de la nation en tant qu'agent économique et financier.

M. Pierre Descaves. Mais non !

M. Guy Le Jaouen. Et voilà !

M. Christian Goux. Mais, chers collègues, c'est un fait. J'entends d'ici les arguments que l'on va m'opposer : pourquoi la France serait-elle la seule à avoir un secteur bancaire nationalisé ? Mais cela tient à la structure même de notre pays, à son histoire. En Allemagne, par exemple, le secteur bancaire n'est certes pas nationalisé, mais il est puissamment organisé en cartel. Il est au service des intérêts du pays. Au Japon, il en va de même, avec le M.I.T.I. En France, ce sont les nationalisations qui remplissent ce rôle.

M. Pierre Descaves. Non !

M. Christian Goux. En 1945, le général de Gaulle avait estimé nécessaire de nationaliser seulement les trois plus grandes banques.

M. Arnaud Loperq. Le général de Gaulle, vous l'avez combattu !

M. Christian Goux. Aujourd'hui, trente ans plus tard, qu'est-ce que nous avons vu ?

M. Arnaud Loperq. Vous avez vu ce qu'on a vu ? ...

M. Christian Goux. Le rôle des banques s'est accru. Le capital financier l'emporte largement sur le capital industriel. Et, paradoxalement, si le fait pour l'Etat de posséder de grandes industries est tout à fait décisif, c'est par la maîtrise du secteur bancaire qu'il peut le mieux assurer ce contrôle.

M. Arnaud Loperq. Tiens ! ...

M. Christian Goux. Alors, mes chers collègues, en voulant dénationaliser le secteur bancaire, vous voulez ôter à l'Etat tout le rôle d'orientation dans la politique d'indépendance nationale. En fin de compte, vous voulez lui retirer les moyens d'action favorables à l'intérêt général.

Je comprends pourquoi M. Cabana ne veut pas s'appeler le ministre de la dénationalisation, mais le ministre de la privatisation : c'est pour dissimuler qu'il veut brader les grandes banques du secteur bancaire, au mépris de l'intérêt national. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. Christian Goux. Quel paradoxe d'imaginer que le R.P.R. est devenu le fer de lance d'un engagement de l'Etat dans la guerre économique !

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. Christian Goux. J'en viens à la banque Chaix, et au problème des banques régionales. J'entends déjà ce l'on va objecter. Mais, mes chers collègues, depuis 1981, il s'est passé deux choses...

M. Arnaud Lopercq. Le chômage !

M. Christian Goux. Je connais ce chant de perroquet du chômage ! (*Exclamations sur divers bancs.*)

On en reparlera dans six mois ou dans un an...

Mme Christiane Papon. Dans trente ans !

M. Raymond Douyère. Bien avant !

M. Christian Goux. Depuis 1981, disais-je, il s'est passé deux choses que vous avez approuvées. Premièrement, la décentralisation qui, je crois, a reçu l'approbation générale.

M. Jean Bonhomme. Tu parles !

M. Christian Goux. Deuxièmement, la planification, avec les contrats Etat-régions, qui a rencontré également l'assentiment général. Or, pour mettre en œuvre le financement d'une planification décentralisée, il faut disposer d'un secteur bancaire nationalisé. Voilà pourquoi il est nécessaire que l'Etat reste le maître du jeu en ce qui concerne la banque Chaix.

M. Jean Bonhomme. C'est de la rhétorique !

M. Christian Goux. Or, si ce n'est plus l'Etat qui donne les instructions, qui sera-ce ? On n'espère tout de même pas nous faire croire à la petite fable qui voudrait que l'ensemble des actionnaires en Bourse orientent finalement l'action générale ! Non, ce sont quelques groupes financiers qui assurent le contrôle. Nous défendons donc l'intérêt général contre les intérêts particuliers et nous le ferons avec aplomb et fermeté pour l'ensemble du secteur bancaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Vincent Porelli, pour défendre le sous-amendement n° 538.

M. Vincent Porelli. En défendant ce sous-amendement qui concerne la banque Chaix, banque régionale, je traiterai de la vocation des banques nationalisées en 1982 à contribuer au développement économique des régions. C'est l'une de leurs missions premières, et il est regrettable que la politique de casse industrielle, corollaire de la politique de rigueur conduite à partir de 1982, ait mis en cause cette vocation des banques nationales et régionales. Il aurait été possible, en effet, d'assurer, en étroite coordination avec les collectivités locales et régionales aux compétences étendues et avec les entreprises industrielles nationales, une planification économique et financière régionale qui aurait donné aux banques un rôle nouveau. Ce ne sont pas les conférences bancaires régionales qui pouvaient le faire. Il s'agissait de modifier en profondeur la stratégie industrielle pour développer le potentiel économique régional par le biais de la priorité à l'emploi. Or c'est tout le contraire qui a été fait.

La nationalisation n'a pas modifié davantage les rapports des salariés avec leur établissement bancaire, et la droite a beau jeu de sanctionner aujourd'hui l'échec d'une mauvaise gestion. Nous pensons, au contraire, que la nationalisation du système bancaire reste une chance pour la France et ses régions, et qu'il importe de développer jusqu'au bout la logique de la nationalisation, c'est-à-dire de donner la priorité à la croissance régionale et à l'aide aux entreprises en difficulté pour la défense de l'emploi. C'est le sens de ce sous-amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Je répondrai très brièvement à M. Goux, car nous sommes saisis de près de quatre-vingts sous-amendements concernant les banques. Il considère qu'au Japon ou en République fédérale d'Allemagne les banques, bien que n'étant pas nationalisées, sont au service de la nation. Voudrait-il insinuer que les banques françaises privatisées ne le seront pas ?

Il s'est dit ensuite embêté de nous entendre reprendre sans cesse le « perroquet du chômage ». Je dois malheureusement lui rappeler que c'est un perroquet rose, dont nous nous serions bien passés.

M. Raymond Douyère. Que c'est mauvais !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Par ailleurs, je voudrais comprendre pourquoi la banque Chaix cesserait subitement, une fois dénationalisée, de rem-

plir sa mission dans le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône et le Gard, alors qu'elle semble actuellement donner satisfaction aux clients. A vous en croire, messieurs, les banques françaises ne rempliraient plus leur rôle économique et des difficultés surgiraient aussitôt, en particulier dans le secteur où opère la banque Chaix. Ce n'est pas un argument très sérieux.

A titre personnel, je demande le rejet de ces sous-amendements, comme je demanderai le rejet de tous les autres sous-amendements concernant les banques.

M. René Drouin. Faute d'arguments !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je constate que M. Goux a bien peu parlé de la banque Chaix, et pour cause. Alors, puisque nous entamons le chapitre des banques, je me permettrai moi aussi de faire un rappel général de notre position, ce qui me dispensera bien évidemment de reprendre les mêmes arguments à propos de chacun des sous-amendements et de chacune des banques.

Il serait inexact de dire que la nationalisation a détruit ce qui existait avant 1981. A cette époque, le système bancaire français, en dépit de brillantes réussites, notamment sur le plan international, souffrait déjà de faiblesses sérieuses, en termes d'adaptation aux nouvelles techniques - c'est un problème que vous connaissez bien - et en termes de fonds propres.

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. le ministre chargé de la privatisation. Il est en revanche parfaitement justifié de dire que la nationalisation a été inefficace en ce qu'elle n'a permis de redresser ni l'une ni l'autre de ces faiblesses.

D'abord, les résultats des banques se sont dégradés. Par rapport à l'année 1980, les résultats nets sociaux, après impôts et avant distribution de dividendes, se sont inscrits en constante diminution. Ils étaient de 2,8 milliards de francs en 1980, de 2,8 milliards en 1981, de 1,8 milliard en 1982, de 2,2 milliards en 1983 et de 1,5 milliard en 1984. Ainsi, en francs courants, les résultats de 1984 sont inférieurs de moitié à ce qu'ils étaient en 1980.

Quant aux résultats de 1985, ils ne sont pas encore connus, sauf pour quelques banques, mais il est clair qu'ils s'inscriront en nette augmentation, puisqu'ils devraient atteindre près de 3 milliards de francs.

M. Christian Goux. C'est la désinflation, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé de la privatisation. On peut cependant faire deux observations.

D'abord, ce résultat ne rattrapera le niveau de 1980 qu'en francs courants. Or, à la suite de l'inflation et d'un certain nombre d'opérations de caractère monétaire que vous connaissez bien aussi, le franc a perdu depuis lors environ 40 p. 100 de sa valeur.

Ensuite, ce résultat est peut-être dû à une politique « avisée » de constitution de provisions, par exemple. Mais les fonds propres des banques restent insuffisants. Ainsi qu'il apparaît dans le tableau fourni par le rapport de M. Charzat au titre du Haut conseil du secteur public...

M. Jean Le Garrec. Excellent travail !

M. le ministre chargé de la privatisation. ...les fonds propres des trente-neuf banques nationales n'ont augmenté que de 9 milliards de francs entre fin 1981 et fin 1983, passant de 38,7 milliards de francs à 47,9 milliards. Une telle augmentation est tout juste égale à celle du niveau général des prix ; elle est surtout inférieure à celle des crédits. S'il est probable que la situation des banques s'est plutôt améliorée depuis 1984... (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) ...ce résultat, messieurs, reste de très loin insuffisant ! Cela allait mal de 1981 à 1983. Cela va peut-être un peu moins mal depuis 1984, mais je ne crois pas qu'il y ait de quoi pavoiser !

Je me réfère au rapport du professeur Pastre qui, autant que je sache, n'est pas un de vos ennemis politiques.

M. Raymond Douyère. C'est un homme très compétent !

M. le ministre chargé de la privatisation. On peut y lire : « Les ratios de fonds propres des banques françaises restent notablement inférieurs à ceux de leurs concurrentes

étrangères... Sur la période 1980-1984, la France fait partie des trois pays dont le ratio de couverture des risques a baissé. »

C'est bien là, mesdames, messieurs, que réside la faiblesse de nos établissements financiers par rapport à leurs concurrents internationaux. Et la nationalisation, quelle qu'en soit la date, a fait la preuve de son incapacité à résoudre ce problème. C'est au contraire, pensons-nous, la privatisation qui le résoudra. Le Gouvernement a clairement annoncé qu'il procéderait sans dogmatisme et sans exclure aucune technique de privatisation. Dans le secteur bancaire, un équilibre judicieux, et à apprécier cas par cas, entre la cession de titres détenus et les augmentations de capital permettra de privatiser les banques en leur donnant non un abri - la garantie de l'Etat - mais les moyens financiers de lutter à armes égales avec leurs concurrents.

Je voudrais, enfin, monsieur Goux, vous adresser une remarque. Votre approche de ce problème me semble extraordinairement manichéenne. Il y aurait un bon système, celui des banques nationalisées, et un mauvais, où la loi de la jungle susciterait le chaos.

M. Christian Goux. Un bon système pour la France !

M. le ministre chargé de la privatisation. Or, je suis désolé de devoir le rappeler, il existe tout de même une législation et une réglementation bancaires que le projet de loi dont nous discutons ne se propose pas, que je sache, d'abroger. Par conséquent, aux arguments économiques développés par M. Tranchant, permettez-moi d'ajouter ces arguments juridiques. L'activité bancaire continuera de se déployer dans un cadre législatif et réglementaire, peut-être à adapter encore, mais qui existe et qui continuera d'exister.

Le Gouvernement demande donc le rejet des deux sous-amendements.

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. Tout à l'heure, vous nous avez dit, monsieur Goux, que l'Etat avait pour rôle d'intervenir dans l'économie. C'est une erreur fondamentale : l'Etat ne doit pas intervenir dans l'économie et s'il y a eu des difficultés dans les entreprises, notamment petites et moyennes, elles sont dues, justement, au dirigisme de l'Etat. (*Ah ! sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Vous n'arriverez jamais, par des mesures purement techniques, à faire prendre des décisions aux chefs d'entreprise, car il y a un élément psychologique qui vous échappe totalement.

Le secteur bancaire français - chacun le sait - est divisé en de nombreuses entreprises. C'est la preuve que Karl Marx s'est trompé puisqu'il prétendait que l'on allait vers le monopole général, et ceux qui restent marxistes aujourd'hui sont également dans l'erreur. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). C'est le Café du commerce !

M. Pierre Descaves. Ce n'est pas moi qui prétends que vous êtes un parti marxiste, c'est M. Mitterrand qui l'a dit quand il a été élu.

M. Georges Hage. Ce n'est même pas primaire, c'est primitif !

M. Pierre Descaves. Les banques doivent être gérées comme les autres entreprises. Il n'est pas normal que ce soit l'Etat qui donne les directives ; il n'est pas normal que ce soit un petit groupe de fonctionnaires qui décide de tout.

M. René Drouin. Ah ! les fonctionnaires !

M. Jean Le Garrec. Vous attaquez encore une fois M. Cabana !

M. Pierre Descaves. Vous allez me reprocher d'attaquer encore les fonctionnaires. Ce n'est pas vrai. Je considère simplement qu'ils ont autre chose à faire. L'Etat doit s'occuper de la diplomatie, de l'armée, de la police, de la justice, mais il n'a pas à s'occuper de l'économie car il le fait très mal ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Jean Le Garrec. Monsieur Cabana, ne vous laissez pas attaquer comme cela !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Défendez les fonctionnaires !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements nos 473 et 538.

Je suis saisi par le groupe du rassemblement pour la République d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	562
Nombre de suffrages exprimés	562
Majorité absolue	282
Pour l'adoption	254
Contre	308

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Rappels au règlement

M. Jean Le Garrec. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec, pour un rappel au règlement.

M. Jean Le Garrec. Je trouve inadmissible qu'un groupe mette régulièrement en cause, dans ses interventions, le rôle des fonctionnaires. Ce jugement est d'autant plus déplacé qu'il est complètement erroné.

M. Vincent Perelli. Très bien !

M. Jean Le Garrec. En outre, l'analyse économique qui sous-tend ces interventions ne correspond pas à la réalité. Elle procède en effet d'une confusion étrange entre deux visions contradictoires, celle qui favorise la stratégie des grands groupes industriels, celle qui privilégie le développement, absolument indispensable, des petites et moyennes entreprises.

M. Jean Roussel. Quel rapport avec le règlement ?

M. Jean Le Garrec. Il faut rendre hommage aux gouvernements Mauroy et Fabius d'avoir pris tant de mesures en faveur du développement des petites et moyennes entreprises, notamment en assouplissant le système bancaire pour l'adapter à leurs besoins et en instituant des aides à la création. La conception que l'on peut avoir du rôle de l'Etat dans une économie moderne n'a rien à voir avec la nécessité, que nul ne discute, d'aider au développement des petites et moyennes entreprises.

Pour la clarté de notre débat, évitons, mes chers collègues, de mettre en cause des fonctionnaires qui jouent un rôle très précis dans la défense de l'organisation républicaine de l'Etat et dont la compétence et l'efficacité sont reconnues. Rendons plutôt hommage à leur travail.

Mme Christiane Papon. C'est l'excès de fonctionnaires que nous critiquons !

M. Pierre Descaves. Et leur incompétence en matière économique !

M. Jean Le Garrec. Je trouve d'ailleurs dommageable que les ministres présents au banc du Gouvernement ne réagissent jamais quand on s'en prend aux fonctionnaires.

M. Robert Wagner. Nous n'avons pas de leçons à recevoir de vous !

M. Jean Le Garrec. D'autant, monsieur Descaves, que vos critiques sont extrêmement déplaisantes pour M. Cabana, qui est lui-même un fonctionnaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Descaves. Mais un fonctionnaire qui privatise !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur Le Garrec, j'aurais aimé ne pas me trouver dans la situation où vous venez de me mettre, mais j'avoue que vous ne manquez pas d'aplomb. De quels bancs, en effet, sont venus les premières allusions à ma qualité de fonctionnaire et les doutes qui pouvaient peser sur ma capacité d'être ministre de la privatisation ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) -

M. Jean Le Garrec. C'est bien pour cela que je vous défends !

M. le ministre chargé de la privatisation. Les premières critiques sont venues de M. Auroux en personne, et je regrette qu'il ne soit pas là aujourd'hui. C'est lui qui, le premier, a mis en cause ma qualité de fonctionnaire et même celle des membres de mon cabinet. Je ne lui ai pas répondu, car il était déjà parti. Mais je comprends qu'on puisse juger les charmes de la ville de Roanne supérieurs à ceux de cet hémicycle ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Puisque vous m'en donnez, vous, l'occasion, monsieur Le Garrec, je ferai, à ce propos, trois remarques.

La première est que je suis ici comme ministre et non pas comme fonctionnaire.

La deuxième est que je n'ai rien à redire à ce qui vient d'être dit sur le rôle qui doit être imparti aux fonctionnaires. Comme l'orateur de tout à l'heure, j'estime qu'ils n'ont pas à se mêler de tout (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) même s'il y a des tâches de souveraineté qui leur appartiennent en propre.

M. Jean Le Garrec. Votre intervention est claire !

M. Raymond Douyère. Elle a, en effet, le mérite de la clarté.

M. le ministre chargé de la privatisation. Ma troisième remarque, monsieur Le Garrec, s'adresse directement à votre groupe et à ceux de ses membres qui ont mis les fonctionnaires en cause, car M. Auroux n'a pas été le seul dans ce cas. On peut penser ce qu'on veut des fonctionnaires. D'aucuns disent que nous avons une administration que le monde nous envie. Connaissant bien ses forces et ses faiblesses, je me garderai de formuler des jugements aussi péremptaires.

En ce qui concerne mon entourage, je regrette que votre groupe et vos amis politiques n'aient pas compris pourquoi je me suis entouré de fonctionnaires pour mener à bien cette tâche difficile, à propos de laquelle vous nous accusez à tout moment de vouloir spolier l'Etat français et la nation française, à tel point que M. Bassinet, ici présent, m'a qualifié de « ministre de la braderie nationale ».

M. Philippe Bassinet. Je maintiens !

M. le ministre chargé de la privatisation. Il est dommage que le groupe socialiste n'ait pas compris que les fonctionnaires français ont, au moins, un certain nombre de vertus, celles de la rigueur, du désintéressement, de la probité...

M. Jean Le Garrec. Tout à fait d'accord !

M. le ministre chargé de la privatisation. ... et que le fait de m'être entouré de fonctionnaires était une garantie et non un risque.

M. Jean Le Garrec. C'est bien de le dire !

M. le ministre chargé de la privatisation. Qu'aurais-je entendu si j'avais choisi des personnes issues du secteur privé ou si j'avais eu recours à mes amis du monde des affaires ?

Voilà la réponse que je tenais à vous faire, monsieur Le Garrec.

M. Pierre Descaves. Très bien !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je ne me sens donc pas du tout visé par les propos qui ont été tenus. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

Rappel au règlement

M. Philippe Bassinet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. Jacques Limouzy. Encore !

M. le président. La parole est à M. Bassinet, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Bassinet. Mon rappel au règlement se fonde sur les articles 61, 62, 63 et 64 de notre règlement.

Auparavant je voudrais dire à M. le ministre chargé de la privatisation...

M. le président. Pourquoi « auparavant », monsieur Bassinet ?

M. Philippe Bassinet. ... qu'il pourrait se dispenser de ses attaques personnelles à l'encontre d'un de nos collègues, M. Auroux, maire de Roanne. Lorsque l'on n'a jamais été un élu du suffrage universel, monsieur le ministre, on est mal placé pour adresser des reproches à un élu. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

M. Jacques Limouzy. On ne peut donc plus parler ici !

M. Philippe Bassinet. Quant à mon rappel au règlement proprement dit, il tend à souligner que, pour la deuxième fois depuis ce matin, le groupe du R.P.R. a demandé un scrutin public, non pas pour identifier les votes des uns et des autres, mais parce que les députés qui se prétendent de la majorité se trouvant en minorité dans cet hémicycle.

M. Raymond Douyère. Déjà !

M. Philippe Bassinet. Ils ne sont même pas présents pour défendre le programme sur lequel ils ont été élus.

M. René Drouin. Ils n'y croient pas !

M. Philippe Bassinet. C'est pourtant le seul argument qu'ils reprennent jour après jour pour justifier les mauvais coups portés au patrimoine national.

Pour masquer ces absences ils sont contraints de demander des scrutins publics ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Pierre Baudis. Vous n'êtes pas bien nombreux non plus !

M. Roland Vuillaume. Hier soir, nous avions bien la majorité !

M. le président. Monsieur Bassinet, vous savez très bien que les demandes de scrutin public sont présentées au nom d'un groupe par un député qualifié pour le faire.

M. Jacques Limouzy. Voilà !

M. le président. Elles sont donc parfaitement régulières.

M. Philippe Bassinet. Je n'ai jamais prétendu qu'elles ne l'étaient pas !

M. Jean-Paul Séguéla. Les chiens aboient, la caravane passe !

Reprise de la discussion

M. le président. Les sous-amendements identiques, nos 474 et 539, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la vingt-cinquième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), pour soutenir le sous-amendement n° 474.

M. Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*). Monsieur le ministre, si l'une de vos propositions de privatisation est étonnante, c'est bien celle qui vise la Banque de Bretagne.

En effet, l'activité de cette banque, depuis le changement de politique intervenu en 1983, fait l'unanimité parmi les observateurs et les acteurs économiques sérieux de la région. Depuis cette date, la Banque de Bretagne s'est ainsi attachée

à aider nombre de P.M.E. qui voulaient se moderniser, notamment dans les domaines de l'informatique, de la télématique et de tout ce qui touche aux nouvelles communications. De nombreuses petites et moyennes entreprises de ce secteur, qui sont, en réalité, des laboratoires privés de recherche, ne trouvaient auparavant aucune banque acceptant de prendre des risques pour les soutenir. Ce n'est qu'à partir de 1983 qu'elles ont pu bénéficier des services de la Banque de Bretagne dont la logique guidant les choix du conseil d'administration avait changé.

Les résultats de cette banque sont également là pour attester de sa bonne gestion, malgré les risques pris. Ainsi la collecte des capitaux a progressé de 12 p. 100 et le résultat brut d'exploitation a augmenté de 14 p. 100 depuis 1983. De nombreux contrats ont été passés avec des villes bretonnes en faveur de l'aide aux entreprises. L'action de cette banque a permis de créer en Bretagne vingt-cinq petites et moyennes entreprises et de favoriser les exportations vers cent treize pays, grâce à une augmentation du soutien propre aux exportations de plus de 20 p. 100. Il ne serait pas bon pour l'économie bretonne que soit modifiée la nouvelle logique de la gestion de la Banque de Bretagne qui, je le répète, réalise l'unanimité parmi les observateurs de la région.

Il est certes un aspect de votre proposition qui pourrait me réjouir ; c'est que vous allez certainement perdre, en agissant ainsi, certains soutiens politiques locaux. Mais l'intérêt de l'économie bretonne me fait souhaiter que ce sous-amendement soit accepté par l'Assemblée.

M. le président. La parole est à M. Hage, pour défendre le sous-amendement n° 539.

M. Georges Hage. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Monsieur le président, nous nous sommes exprimés sur l'ensemble des sous-amendements.

Par curiosité, je peux indiquer, après avoir regardé la fiche concernant la Banque de Bretagne, que sa situation s'est dégradée depuis 1981 et que ses ratios de fonds propres sont au plus bas.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). C'est faux !

M. Georges Tranchant, suppléant de M. le rapporteur général. Par conséquent, la dénationalisation sera une bonne chose.

Je demande le rejet des sous-amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je ne vois, dans la situation de la Banque de Bretagne, aucune raison qui puisse justifier qu'elle soit retirée du programme de privatisation. Je demande donc le rejet de ces deux sous-amendements.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 474 et 539.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n°s 475 et 540, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la vingt-sixième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Raymond Douyère, pour soutenir le sous-amendement n° 475.

M. Raymond Douyère. Ce sous-amendement a pour objet de retirer du champ de la dénationalisation La Hénin dont chacun sait qu'elle est la « banque orchestre » dans l'immobilier.

Il me serait évidemment facile de citer l'ensemble des résultats qu'elle a obtenus, mais je me contenterai de souligner que son produit d'exploitation a crû de 13 p. 100 entre 1983 et 1984, que, pour la banque de La Hénin seule, le produit net bancaire a progressé de près de 19 p. 100 et que, après constitution des provisions, le groupe présente un bénéfice consolidé de 8 millions de francs contre 2 millions de francs au 31 décembre 1984.

Le bilan est donc excellent pour cette banque qui, contrôlée depuis le 2 janvier dernier par la Compagnie financière de Suez, vient de recevoir, de sa part, une augmentation de fonds propres de 99 millions de francs, ce qui est intéres-

sant. Cela nous ramène d'ailleurs, monsieur le ministre, aux propos que nous avons tenus, mon collègue Michel Charzat et moi-même...

M. Jean Le Garrec. Eminent collègue !

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

... en intervenant dans la discussion générale sur le problème des banques. En effet, lorsque nous avons traité de la précarité des fonds propres des banques - que vous avez d'ailleurs évoquée tout à l'heure - nous avons souligné que, malgré cela, celles-ci étaient bien acceptées sur le plan international et que leur crédit n'était pas atteint, précisément parce que l'Etat constituait un bon garant.

J'ai longuement développé, à plusieurs reprises dans cette enceinte, le problème des faillites bancaires, notamment dans les systèmes capitalistes que vous soutenez, comme aux Etats-Unis où M. Chirac va prendre des leçons. Or, dans ce pays, lorsqu'une banque est en faillite, elle est reprise par l'Etat qui réalise pratiquement une nationalisation. Evitons donc ce qui peut arriver dans un système capitaliste libéral, c'est-à-dire l'opération inverse de celle que vous proposez !

Il s'agit donc d'une banque qui fonctionne bien et qui, appuyée sur la Compagnie financière de Suez, connaît une remontée de ses fonds propres. L'évolution se produit dans le bon sens, ce qui démontre qu'il n'y a aucune raison particulière de la dénationaliser.

Enfin, j'ajoute que le problème de la privatisation - abstraction faite des difficultés posées par l'augmentation des fonds propres, dont nous venons de voir qu'en l'occurrence il était partiellement résolu - obligera les banques privatisées à augmenter leur rendement afin d'abaisser leur coût d'intermédiation qui est relativement élevé, à l'heure actuelle, par rapport à celui des banques étrangères. Comme nous estimions qu'elles allaient rencontrer des difficultés pour accroître leurs marges, nous avons mis en place des instruments financiers nouveaux, notamment les billets de trésorerie. Or la privatisation va les supprimer et les meilleurs clients des banques tendront plutôt à se retirer. Il y aura donc forcément une forte diminution des coûts d'intermédiation, et un resserrement de leurs frais, avec des conséquences néfastes pour le personnel, ce qui ira à l'encontre du but que vous prétendez viser, c'est-à-dire les créations d'emplois.

M. le président. Le sous-amendement n° 540 est-il défendu ?

M. Georges Hage. Oui, monsieur le président !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements n°s 475 et 540 ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Monsieur Douyère, alors que la banque de La Hénin avait gagné 77 millions de francs en 1981, ce gain est tombé à 2 millions de francs en 1984. Quant à son ratio de fonds propres, il est de 1,30 p. 100 sur son bilan, alors que les grandes banques dans le monde ont des ratios de 5 p. 100, voire de 10 p. 100.

Vous avez beau prétendre que La Hénin a connu une grande réussite, cela n'est apparemment pas le cas. Il faut donc la dénationaliser. C'est pourquoi nous demandons le rejet de ces sous-amendements.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine). Il y a d'autres critères de réussite que celui-là !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. M. Douyère a développé une nouvelle fois des arguments qu'il a déjà eu de multiples occasions de présenter sur le plan général. Je lui ai répondu à de nombreuses reprises et je ne tiens pas à répéter indéfiniment ces mêmes propos.

En ce qui concerne La Hénin, je n'ai pas grand-chose à ajouter aux propos de M. Tranchant. Il est indéniable que loin de s'être améliorés, les résultats de cette banque se sont plutôt dégradés. J'ajoute d'ailleurs, pour préciser les responsabilités, que l'une des causes essentielles de cette situation est la crise de la promotion immobilière à laquelle vous n'êtes sans doute pas tout à fait étrangers.

M. Roland Vuillaume. Très bien !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je demande donc le rejet de ces deux sous-amendements. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 475 et 540.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n^{os} 476 et 541, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la vingt-septième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Michel Charzat, pour soutenir le sous-amendement n^o 476.

M. Michel Charzat. La Banque de l'union européenne illustre parfaitement le bien-fondé de la nationalisation réalisée en février 1982.

En effet, cette banque était très engagée avec les filiales de son précédent actionnaire, je pense en particulier, comme vous tous, à Creusot-Loire. La nationalisation a eu pour premier effet de révéler la situation très difficile de cette banque.

M. François d'Aubert. A qui la faute ?

M. Michel Charzat. Elle a également permis de rompre des liens financiers qui étaient devenus autant de carcans, et vous le savez comme moi, monsieur d'Aubert.

Dès 1983, une augmentation du capital et, surtout, le rapprochement avec le groupe C.I.C., ont eu des effets positifs sur cette banque. Le plan de diversification et de développement mis en œuvre depuis se réalise avec régularité et avec succès. J'en veux pour preuves le doublement des encours des succursales de province depuis la fin de 1982, ainsi que la réussite de la réorganisation du fonds de commerce du siège parisien. Par ailleurs, on peut noter avec satisfaction l'ouverture de nombreux comptes de clients, industriels et déposants, ce qui est très prometteur pour cette banque.

Monsieur le ministre délégué, que serait devenue la B.U.E. si un nouvel actionnaire et si de nouvelles équipes n'avaient pu intervenir à temps ? En effet, avec la liquidation des biens de Creusot-Loire au mois de décembre 1984, la B.U.E. était condamnée, vous le savez comme moi. L'Etat aurait alors été conduit à réagir en catastrophe et certainement à un coût très élevé pour venir en aide à la B.U.E.

En prenant les choses à temps, nous avons préservé l'outil, évité une crise et, par là même, sauvegardé le crédit du système bancaire français tout entier. Ainsi que nous aurons l'occasion de le faire pour d'autres cas similaires, qu'il s'agisse du Crédit du Nord, de l'Européenne de banque - ex-Rothschild - ou de la Société bordelaise de Crédit industriel et commercial, il convient de souligner que la France est le seul pays en Europe et dans le monde qui n'a enregistré aucune faillite bancaire, alors qu'il y en a eu partout ailleurs. Au Canada, aux Etats-Unis, en République fédérale d'Allemagne, en Italie, en Grande-Bretagne, des faillites ont traumatisé les systèmes bancaires.

Le fait que ces banques soient, en France, « adossées » à la puissance publique constitue incontestablement un avantage pour elles. C'est la raison pour laquelle - et je réponds en cela à M. le ministre délégué - certains ratios peuvent être provisoirement mais seulement provisoirement, inférieurs à la norme internationale. En effet, la nationalisation permet de procéder à la nécessaire « recapitalisation » de ces banques sans à-coups, avec régularité et sans remettre en cause ni leur vocation ni leurs structures. Avec la dénationalisation, cette sécurité disparaîtrait.

Monsieur le ministre délégué, j'espère que vous aurez à cœur de nous répondre sur ce point, d'autant que si vous voulez privatiser non seulement ces banques moyennes et régionales, mais également la société générale, la B.N.P. et le Crédit lyonnais, vous serez conduit à procéder à une recapitalisation immédiate et massive de ces établissements, alors que la nationalisation permettait de l'étaler sur plusieurs années. Vous devrez ainsi mobiliser 15 ou 20 milliards de francs pour accroître les fonds propres de ces banques afin de les rendre présentables sur le marché. Ce seront autant de ressources qui viendront en déduction de celles que vous escomptez de la privatisation.

Les résultats de la B.U.E. ne justifient pas, tant s'en faut, une dénationalisation. Sa situation financière et structurelle ne permet pas une dénationalisation rapide. En fait, comme

dans d'autres cas, le Gouvernement affirme un principe et sacrifie à un caprice idéologique qui ne correspond nullement à une politique bancaire réaliste et ambitieuse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je constate que le sous-amendement n^o 541 est défendu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Monsieur Strauss-Kahn... (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Philippe Bassinet. M. Strauss-Kahn n'est pas là, M. Tranchant ! C'est M. Charzat qui est intervenu.

M. Raymond Douyère. Il a été votre collègue pendant cinq ans en commission des finances !

M. Robert Wagner. Cela suffit !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. Monsieur Charzat, donc, je vous rappelle que la B.U.E. a dû soutenir Creusot-Loire. Or, si cette entreprise a connu de graves difficultés, c'est bien la faute des précédents gouvernements, qui l'ont laissée couler. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Charzat. Allons donc !

M. Georges Tranchant, suppléant M. le rapporteur général. La B.U.E. a donc été contrainte, par les liens qu'elle avait avec Creusot-Loire, de soutenir cette entreprise, et vous en portez toute la responsabilité.

La situation de la B.U.E. n'est donc pas facile, mais nous faisons confiance au système libéral pour que cette banque puisse se redresser. Je demande donc le rejet de votre sous-amendement.

M. Michel Charzat. Vous ne m'avez pas répondu !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Les propos de M. Charzat concernant la B.U.E. montrent que c'est toujours la même divergence qui nous sépare. Contrairement à lui, nous pensons que la privatisation est le moyen de résoudre le problème dramatique, crucial, qui se pose à toutes ces banques, à savoir le manque de fonds propres. Cela reste vrai dans l'hypothèse que nous venons de traiter.

M. Michel Charzat. Techniquement, ce n'est pas possible !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je demande donc le rejet de ces deux sous-amendements.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 476 et 541.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n^{os} 477 et 542, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la vingt-huitième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Philippe Bassinet, pour soutenir le sous-amendement n^o 477.

M. Philippe Bassinet. Avant d'en venir au fond de ce sous-amendement je tiens à m'adresser à vous, monsieur le ministre.

Nous savions être en désaccord sur votre *a priori* idéologique concernant la dénationalisation. En revanche nous avons découvert, avec surprise, que nous l'étions également quant à la place des fonctionnaires dans notre pays.

Bien que vous ayez souligné, à la fin de votre intervention, que la rigueur et la probité étaient des qualités qui les caractérisaient, les propos que vous avez tenus auparavant nous ont laissés quelque peu pantois. Nous ne nous attendions pas de votre part, compte tenu, surtout, de votre qualité, à une telle charge contre les fonctionnaires de l'Etat.

Quant au sous-amendement n^o 477, il concerne la Banque du bâtiment et des travaux publics, dont vous connaissez tous le rôle essentiel qu'elle joue dans cette activité primordiale pour l'économie de notre pays.

Il suffit d'ailleurs d'examiner la composition du conseil d'administration pour constater que tous ses membres sont effectivement des acteurs essentiels dans le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Au moment où ce secteur rencontre les difficultés que nous connaissons tous...

M. Robert Wagner. La faute à qui ?

M. Philippe Bassinet. A l'ancienne opposition, évidemment, qui n'a pas craint, durant cinq ans, de ralentir l'activité économique dans notre pays. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Robert Wagner. Parlez-nous de la loi Quilliot !

M. Philippe Bassinet. Ainsi, la Banque du bâtiment et des travaux publics a sa place dans le secteur public. D'ailleurs, l'examen de ses exercices comptables fait apparaître une évolution satisfaisante du bilan. On constate également une augmentation des fonds propres, un accroissement notable des encours moyens, des dépôts des particuliers et des organismes. Et cette évolution des dépôts s'accompagne d'une forte croissance des activités de gestion des valeurs mobilières.

Il s'agit donc d'une banque dont l'activité est satisfaisante et, contrairement à ce que vous vous obstinez à prétendre, la nationalisation effectuée en 1982 n'a en rien nui à l'activité de la Banque du bâtiment des travaux publics.

M. François d'Aubert. Vous émettez l'hypothèse que les nationalisations pourraient nuire ?

M. le président. Monsieur d'Aubert, si vous souhaitez intervenir, je vous donnerai la parole contre les sous-amendements.

M. Philippe Bassinet. M. le rapporteur général et M. le ministre chargé de la privatisation essaient désespérément de nous démontrer jour après jour que la nationalisation aurait été nocive pour les entreprises concernées par la loi de 1982 comme à celles qui avaient été nationalisées en 1940, 1941, 1945 et 1946.

Cette banque a une activité de concours aux entreprises du bâtiment et de travaux publics. Et, ainsi que je viens de le rappeler, elle a relayé l'insuffisante initiative privée dans ce domaine. Qu'aurait été l'activité du bâtiment et des travaux publics si cette banque n'avait pas existé ? Monsieur le ministre, j'aimerais que vous me donniez la réponse.

M. le président. Le sous-amendement n° 542 ayant été défendu, quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements ?

M. Georges Tranchent, suppléant M. le rapporteur général. Rejet, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Il s'agit d'une banque largement tournée vers le secteur du bâtiment et des travaux publics. Rien, ni dans son activité ni dans sa structure, ne justifie qu'elle soit écartée de la liste des entreprises à privatiser.

Je demande donc le rejet des sous-amendements.

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. La Banque du bâtiment et des travaux publics a été créée par cette profession, et je me demande pourquoi elle a été nationalisée, alors qu'elle fonctionnait très bien, à la satisfaction de tous les utilisateurs.

Par ailleurs, il faut souligner que les difficultés du secteur du bâtiment et des travaux publics sont dues à certaines dispositions qui ont été prises sous les précédents gouvernements.

Je rappellerai les abus de la taxe professionnelle qui pèse surtout sur les entreprises de main-d'œuvre. Or le bâtiment et les travaux publics sont des entreprises de main-d'œuvre. Je connais le cas d'une entreprise qui a acheté du gros matériel et dont la taxe professionnelle a été multipliée par dix. Croyez-vous vraiment que c'était une bonne décision à prendre ?

Je rappellerai également la création de l'impôt sur les grandes fortunes qui a pesé essentiellement sur ceux qui possédaient des patrimoines immobiliers, alors que ceux qui possédaient des tableaux étaient exonérés.

M. Jean Bonhomme. Eh oui !

M. Pierre Descaves. Je rappellerai aussi que les étrangers qui achetaient des biens immobiliers en France ont été pénalisés. Toutes ces impositions ont paralysé le bâtiment et j'es-

time que la nationalisation de la banque n'a pas été pour rien dans les difficultés rencontrées par le secteur du bâtiment et des travaux publics. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Quand on entend M. Bassinet défendre la nationalisation de la Banque du bâtiment et des travaux publics et prétendre qu'elle a soutenu l'activité du bâtiment et des travaux publics depuis 1982... (*Exclamations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Philippe Bassinet. Vous savez bien que c'est vrai !

M. François d'Aubert. ... il faut reconnaître qu'il fait preuve d'un certain courage.

M. Pierre Mauger. Ou d'une certaine inconscience !

M. François d'Aubert. En effet, c'est bien l'ancienne majorité qui a sinistré le secteur du bâtiment et des travaux publics. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. Philippe Bassinet. C'est facile !

M. François d'Aubert. En 1981, on construisait en France 400 000 logements ...

M. Philippe Bassinet. Du vent !

M. François d'Aubert. ... alors qu'en 1985, on n'en édifiait plus que 260 000.

Tels sont les résultats de votre politique dans laquelle j'inclus évidemment, pour le secteur du bâtiment et des travaux publics, la nationalisation de la Banque du bâtiment et des travaux publics.

Je ne vois pas comment ce secteur pourrait fonctionner plus mal avec la privatisation qu'avec votre système marqué par la baisse des crédits au logement, par la loi Quilliot et la nationalisation du mécanisme qui était censé soutenir l'activité du crédit au logement.

C'est donc des deux mains que j'applaudis à la dénationalisation de la Banque du bâtiment et des travaux publics en espérant qu'elle interviendra le plus rapidement possible. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.]*)

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n° 477 et 542.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n° 478 et 543, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la vingt-neuvième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg, pour soutenir le sous-amendement n° 478.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Ce sous-amendement concerne la banque Hervet qui joue un rôle important de soutien de l'activité des P.M.E. et des P.M.I. Elle a développé son activité dans ce domaine en utilisant une large gamme de produits et de services en renforçant son réseau de guichets.

Les derniers résultats connus de la banque Hervet comptes de l'exercice 1985, arrêtés le 10 avril 1986 - sont positifs. Le bénéfice net s'établit à 44,3 millions de francs, en progression de plus de 10 p. 100 sur celui de l'année précédente. Les ressources collectées auprès de la clientèle particulière, entreprises et associations, ont atteint en moyenne annuelle 4,2 milliards de francs, marquant une évolution de 5,8 p. 100.

La banque Hervet a montré son souci d'orienter les placements de ses clients vers les produits financiers qu'elle a élaborés elle-même. Les concours à la clientèle ont dépassé, en moyenne, durant l'année, 2,9 milliards de francs. Leur progression, d'une année sur l'autre, a ainsi atteint près de 5 p. 100 et la banque Hervet a dégagé un produit net bancaire de 505 millions de francs, en progression de 6 p. 100. D'après les premiers éléments disponibles, les résultats consolidés du groupe Hervet devraient marquer une progression de l'ordre de 10 p. 100.

Il s'agit donc d'une banque qui a des résultats positifs, une attitude pragmatique et non pas dogmatique par rapport à ses résultats, ce qui nous conduit évidemment à souhaiter qu'elle ne soit pas dénationalisée.

M. le président. La parole est à M. Hage, pour défendre le sous-amendement n° 543.

M. Georges Hage. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Georges Trenchant, suppléant de M. le rapporteur général. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Le ministre chargé de la privatisation. Je voudrais simplement indiquer à M. Schwartzberg que l'amélioration apparente de la situation de cet établissement en 1985 résulte essentiellement, pour ne pas dire exclusivement, d'une diminution de ses provisions. Je demande donc le rejet de ces deux sous-amendements.

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Selon M. Schwartzberg, il y aurait deux catégories de banques : celles qui ont une attitude pragmatique par rapport à leurs résultats et celles qui ont une attitude dogmatique. Cette distinction est particulièrement intéressante et vous pourriez peut-être la traduire dans vos amendements. Heureusement pour la banque Herve, vous estimez qu'elle a plutôt une attitude pragmatique par rapport à ses résultats, ce qui signifie que certaines banques auraient des attitudes dogmatiques par rapport à leurs résultats !

Pour la banque Herve, la nationalisation a été une catastrophe. Elle était très dynamique en 1981. C'était une banque familiale et régionale qui, surtout, avait un projet d'internationalisation. Elle projetait d'aller s'installer à l'étranger, d'augmenter son réseau. Cela était particulièrement important, compte tenu de l'insuffisante internationalisation du système bancaire. Or le résultat de la nationalisation fut l'abandon de tous ces projets d'internationalisation. Vous alignez des chiffres, mais ils ne signifient rien si vous ne les comparez pas à ceux d'autres banques. Citez-nous donc les résultats de l'internationalisation de la banque Herve ! Manque de chance, la nationalisation a tout arrêté ! Si l'on veut une véritable internationalisation du système bancaire français, il faut naturellement dénationaliser.

M. le président. La parole est à M. Roger-Gérard Schwartzberg, pour répondre un instant au Gouvernement.

M. Roger-Gérard Schwartzberg. Je veux plutôt préciser à M. d'Aubert qu'il n'y a pas des banques dogmatiques et des banques qui seraient pragmatiques. Je visais là l'attitude du Gouvernement et de sa majorité. Par rapport aux banques et aux entreprises qu'il souhaite dénationaliser, la bonne attitude ne doit pas être un réflexe dogmatique se fondant sur des théories, souvent archaïques d'ailleurs, mais un réflexe pragmatique consistant à se demander si ces entreprises fonctionnent bien ou non. Si la réponse est positive, la dénationalisation ne s'impose absolument pas.

M. Pierre Meuger. L'archaïsme, c'est vous !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 478 et 543.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Monsieur le président, en application de l'article 58, alinéa 3, de notre règlement, je demande une suspension de séance d'un quart d'heure pour réunir mon groupe.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures, est reprise à douze heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

Les sous-amendements identiques, n°s 479 et 544, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la trentième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Michel Charzat, pour soutenir le sous-amendement n° 479.

M. Michel Charzat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la banque Indosuez est une filiale à plus de 99 p. 100 de la Compagnie financière de Suez. Ses résultats ont enregistré une amélioration très significative au cours de ces dernières années. J'en veux pour preuve les crédits qu'elle a consentis à ses clients, 46 milliards de francs en 1985, en progression supérieure à 13 p. 100 par rapport à l'année précédente.

De même, cette banque a pu, d'une manière très substantielle, conforter ses fonds propres par l'émission de titres participatifs qui ont rencontré un accueil très favorable, mais également par l'émission, en eurodevises et en dollars, de participations à son capital.

Elle constitue l'opérateur bancaire privilégié de la Compagnie de Suez ; elle en est en quelque sorte le bras séculier dans le domaine bancaire. Ses activités sont très largement internationalisées, en Europe d'abord mais également en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique du Nord, en Océanie et surtout, et c'est là son point fort, en Asie où sont implantées près de 50 p. 100 de ses activités. C'est un atout de grande importance pour l'économie française dès lors que ces marchés des pays nouvellement industrialisés de l'Asie sont très prometteurs et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des entreprises françaises.

Cette banque ne peut donc être nullement dissociée de l'examen d'ensemble que nous devons porter sur la Compagnie financière de Suez et auquel nous procéderons ultérieurement au cours de ce débat. Il est donc tout à fait aberrant, surréaliste même, de vouloir dénationaliser par appartements la Compagnie financière de Suez, en commençant par ce qui en constitue, en quelque sorte, le cœur, le cerveau, à savoir la banque Indosuez.

Cette banque est non seulement un élément constitutif de ce groupe. Ses activités s'intègrent dans la synergie que représente la Compagnie financière de Suez qui intervient dans le secteur bancaire avec Indosuez, mais également avec d'autres établissements comme la B.P.C., dans les domaines de l'assurance de l'industrie et des services, avec des participations prises dans de nombreux groupes français. Elle intervient également dans des sociétés de portefeuilles ou dans des sociétés de placements internationaux.

Toutes ces interventions s'inscrivent dans la logique même de la gestion et de l'activité des compagnies financières. Vous la remettez en cause en voulant procéder à ce mécano financier qui consiste à vouloir privatiser, morceau par morceau, les éléments qui font la richesse et l'efficacité de la Compagnie financière de Suez.

C'est donc un savoir-faire et des réseaux - notamment des réseaux internationaux au service de la gestion de participations et du développement industriel - que vous remettez en cause par cette dénationalisation par appartements. Casser cette synergie, ce savoir-faire, ces capacités d'expertise et d'intervention, c'est priver la France d'un opérateur efficace qui, depuis 1982, a renforcé partout ses positions. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard Deschamps pour défendre le sous-amendement n° 544.

M. Bernard Deschamps. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, je voudrais brièvement évoquer à l'occasion de l'examen de ce sous-amendement le problème des implantations à l'étranger des banques françaises et les dangers d'une telle démarche qui, selon nous, seront aggravés par ces dénationalisations.

Les banques françaises constituent le second réseau international du monde, ce qui est dans la logique de l'histoire coloniale et impérialiste de notre pays. Cela a contribué à privilégier la rentabilité financière immédiate, au détriment des investissements humains et matériels nécessaires à l'essor des activités industrielles.

Ce réseau bancaire s'est encore développé depuis 1982 avec l'abandon par le gouvernement socialiste d'une politique de reconquête du marché intérieur. Avec la crise du système capitaliste ces banques ont eu à affronter des difficultés dont les nationalisées, c'est vrai, se sont en général plutôt mieux tirées que les autres.

La nationalisation constitue en effet un cadre relativement protecteur. Il est à redouter que les banques dénationalisées seront demain confrontées à des aléas d'une autre gravité. Ne seront-elles pas placées devant le problème insoluble que pose, par exemple, à Renault son implantation aux Etats-

Unis ? Ce serait les actionnaires, les clients, comme les entreprises françaises, qui auraient à en supporter les conséquences.

Les établissements bancaires connaîtraient alors de nouveau une fragilité qui avait été à peu près écartée en France depuis un demi-siècle. C'est là, nous semble-t-il, une raison de plus pour justifier l'existence d'un large secteur bancaire public. Nous demandons à l'Assemblée nationale de bien vouloir adopter notre sous-amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je voudrais fournir une précision sur une confusion que, sciemment ou non, M. Charzat paraît entretenir sur ce sujet.

M. Gérard Bapt. Absolument pas !

M. le ministre chargé de la privatisation. La banque Indosuez a été nationalisée par la loi. C'est la raison pour laquelle elle figure explicitement, en vertu de la règle du parallélisme des formes, dans notre projet de loi. Mais, monsieur Charzat, de cette situation purement juridique tirer la conséquence politique et économique que vous semblez vouloir tirer de la volonté du Gouvernement de vendre, par appartements, les filiales des compagnies financières et notamment de la compagnie financière de Suez, c'est un pas que vous êtes libre de franchir, certes, mais que, en tout cas pour notre part, nous n'avons absolument pas franchi. Je tenais à donner de manière très ferme cette précision.

M. Michel Charzat. C'est la logique de la vente par appartements d'une société financière.

M. le ministre chargé de la privatisation. Je vous laisse la responsabilité de ce que vous affirmez. Moi, je ne dis pas cela.

M. Gérard Bapt. Certes, mais vous ne dites pas non plus le contraire. Vous n'avez pas répondu !

M. le ministre chargé de la privatisation. Je demande à l'Assemblée de repousser ces deux sous-amendements.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 479 et 544.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	550
Nombre de suffrages exprimés	549
Majorité absolue	275

Pour l'adoption

Contre

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n^o 7 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (rapport n^o 10 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale.

LOUIS JEAN

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

de la 1^{re} séance

du mardi 6 mai 1986

SCRUTIN (N° 49)

sur les sous-amendements n° 465 de M. Gérard Collomb et n° 530 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ d'application de la dénationalisation de l'Union des assurances de Paris - Capitalisation).

Nombre de votants	557
Nombre des suffrages exprimés	557
Majorité absolue	279
Pour l'adoption	250
Contre	307

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 210.

Non-votants : 2. - MM. Gaston Defferre, Jacques Roger-Machart.

Groupe R.P.R. (156) :

Pour : 1. - M. Gérard Chasseguet.

Contre : 154.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 18.

Non-votants : 17. - MM. Pascal Arrighi, François Bachelot, Christian Baeckeroot, Jacques Bompard, Pierre Ceyrac, Charles de Chambrun, Bruno Chauvierre, Gabriel Domenech, Bruno Gollnisch, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Ronald Perdomo, Albert Peyron, François Porteu de La Morandière, Jean-Pierre Reveau, Jean-Pierre Schenard, Jean-Pierre Stirbois.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Horrel, Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diehold, Jean Royer, André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.	Bapt (Gérard)	Berson (Michel)
Adevah-Peuf (Maurice)	Barailla (Régis)	Besson (Louis)
Alfonsi (Nicolas)	Bardin (Bernard)	Billardon (André)
Anciant (Jean)	Barrau (Alain)	Bockel (Jean-Marie)
Ansart (Gustave)	Barthe (Jean-Jacques)	Bocquet (Alain)
Asensi (François)	Bartolone (Claude)	Bonnemaison (Gilbert)
Auchédé (Rémy)	Bassinat (Philippe)	Bonnet (Alain)
Auroux (Jean)	Beaufils (Jean)	Bonrepaux (Augustin)
Mme Avicé (Edwige)	Bêche (Guy)	Bordu (Gérard)
Ayrault (Jean-Marc)	Bellon (André)	Borel (André)
Badet (Jacques)	Belorgey (Jean-Michel)	Borrel (Robert)
Balligand (Jean-Pierre)	Bérégovoy (Pierre)	Mme Bouchardeau (Huguette)
	Bernard (Pierre)	

Baucherun (Jean-Michel) (Charente)	Guyssot (Jean-Claude)	Menga (Joseph)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)	Germon (Claude)	Mercieca (Paul)
Bourguignon (Pierre)	Giard (Jean)	Mermaz (Louis)
Brune (Alain)	Giovannelli (Jean)	Métais (Pierre)
Calmat (Alain)	Mme Goerliot (Colette)	Metzinger (Charles)
Cambolive (Jacques)	Gourmelon (Joseph)	Mexandeau (Louis)
Carraz (Roland)	Goux (Christian)	Michel (Claude)
Cartelet (Michel)	Gouze (Hubert)	Michel (Henri)
Cassaing (Jean-Claude)	Gremetz (Maxime)	Michel (Jean-Pierre)
Castor (Elie)	Grimont (Jean)	Mitterrand (Gilbert)
Cathala (Laurent)	Guyard (Jacques)	Montdargent (Robert)
Césaire (Aimé)	Hage (Georges)	Mme Mora (Christiane)
Chanfrault (Guy)	Hermier (Guy)	Moulinet (Louis)
Chapuis (Robert)	Hernu (Charles)	Moutoussamy (Ernest)
Charzat (Michel)	Hervé (Edmond)	Nallet (Henri)
Chasseguet (Gérard)	Hervé (Michel)	Natiez (Jean)
Chauveau (Guy-Michel)	Hoarau (Elie)	Mme Neiertz (Véronique)
Chénard (Alain)	Mme Hoffmann (Jacqueline)	Mme Nevoux (Paulette)
Chevallier (Daniel)	Huguet (Roland)	Notebart (Arthur)
Chevènement (Jean-Pierre)	Mme Jacq (Marie)	Nucci (Christian)
Chomat (Paul)	Mme Jacquaint (Muguette)	Oehler (Jean)
Chouat (Didier)	Jalton (Frédéric)	Ortet (Pierre)
Chupin (Jean-Claude)	Janetti (Maurice)	Mme Osselin (Jacqueline)
Clert (André)	Jarosz (Jean)	Patriat (François)
Coffineau (Michel)	Jospin (Lionel)	Nucci (Christian)
Cotin (Georges)	Josselin (Charles)	Oehler (Jean)
Collomb (Gérard)	Joumet (Alain)	Ortet (Pierre)
Colonna (Jean-Hugues)	Joxe (Pierre)	Mme Osselin (Jacqueline)
Combrisson (Roger)	Kucheida (Jean-Pierre)	Patriat (François)
Crépeau (Michel)	Labarrère (André)	Pen (Albert)
Mme Cresson (Edith)	Laborde (Jean)	Pénicaud (Jean-Pierre)
Darinot (Louis)	Lacombe (Jean)	Pesce (Rodolphe)
Dehoux (Marcel)	Laignel (André)	Peuziat (Jean)
Delebarre (Michel)	Lajoinie (André)	Peyret (Michel)
Delehedde (André)	Mme Lalumière (Catherine)	Pezet (Michel)
Derosier (Bernard)	Lambert (Jérôme)	Pierret (Christian)
Deschamps (Bernard)	Lambert (Michel)	Pinçon (André)
Deschaux-Beaume (Freddy)	Lang (Jack)	Pistre (Charles)
Dessein (Jean-Claude)	Laurain (Jean)	Poperea (Jean)
Destrade (Jean-Pierre)	Laurissergues (Christian)	Porcelli (Vincent)
Dhaille (Paul)	Lavédrine (Jacques)	Portheault (Jean-Claude)
Douyère (Raymond)	Le Bail (Georges)	Prat (Henri)
Drouin (René)	Mme Lecuir (Marie-France)	Proveux (Jean)
Ducoloné (Guy)	Le Déaut (Jean-Yves)	Puaud (Philippe)
Mme Dufoix (Georgina)	Ledrun (André)	Queyranne (Jean-Jack)
Dumas (Roland)	Le Drian (Jean-Yves)	Quillès (Paul)
Dumont (Jean-Louis)	Le Foll (Robert)	Quilliot (Roger)
Durieux (Jean-Paul)	Lefranc (Bernard)	Ravassard (Noël)
Durupt (Job)	Le Garrec (Jean)	Raymond (Alex)
Emmanuelli (Henri)	Lejeune (André)	Reyssier (Jean)
Évin (Claude)	Le Meur (Daniel)	Richard (Alain)
Fabius (Laurent)	Lemoine (Georges)	Rigal (Jean)
Faugaret (Alain)	Lengagne (Guy)	Rigout (Marcel)
Fiszbin (Henri)	Le Pensac (Louis)	Rimbault (Jacques)
Fiterman (Charles)	Mme Leroux (Ginette)	Rocard (Michel)
Fleury (Jacques)	Leroy (Roland)	Rodet (Alain)
Florian (Roland)	Loncle (François)	Mme Roudy (Yvette)
Forgues (Pierre)	Louis-Joseph-Dogué (Maurice)	Roux (Jacques)
Fourré (Jean-Pierre)	Mahéas (Jacques)	Saint-Pierre (Dominique)
Mme Frachon (Martine)	Malandain (Guy)	Sainte-Marie (Michel)
Franceschi (Joseph)	Malvy (Marin)	Sanmarco (Philippe)
Frêche (Georges)	Marchais (Georges)	Sapin (Michel)
Fuchs (Gérard)	Marchand (Philippe)	Sarre (Georges)
Garmendia (Pierre)	Margnes (Michel)	Schreiner (Bernard)
Mme Gaspard (Françoise)	Mas (Roger)	Schwartzberg (Roger-Gérard)
	Mauroy (Ferre)	Mme Sicard (Odile)
	Mellick (Jacques)	Siffre (Jacques)
		Suchon (René)
		Mme Soum (Renée)

Mme Stiévenard
(Gisèle)
Stim (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Josèphe)
Sueur (Jean-Pierre)

Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislaine)
Mme Trutmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)

Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouban du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe
(Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou
(Aymen de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyne-Bressand
(Alain)
Narquain (Jean)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornato (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
M^{me} de Panafieu
(Françoise)

M^{me} Papon (Christiane)
M^{me} Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perhen (Dominique)
Perhet (Régis)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrat (Jacques)
Peyrefitte (Alain)
Mme Piat (Yann)
Pinte (Étienne)
Poniatowski
(Ladislas)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Raoult (Éric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Ruatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rosseau (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)

Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Seguêla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon
(André)
Tibéri (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueherschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansqer (Vincent)
Arreckx (Maurice)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoît (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond
(Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau
(Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier
(Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin
(Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chaboche (Dominique)
Chammougon
(Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charé (Jean-Paul)
Charles (Serge)

Charretier (Maurice)
Charroppin (Jean)
Chartrun (Jacques)
Chastagnol (Alain)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Columbier (Georges)
Corrèze (Roger)
Covanau (René)
Coupel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couveignes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Hardy (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande
(Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyne (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonée)
Dermaux (Stéphane)
Desanis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Doussat (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Duruic (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Frédéric-Dupont
(Edouard)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)

Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Gousdoff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Remy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jéandon (Maurice)
Jégou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspereit (Gabriel)
Kerguétis (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Émile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-
Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Amaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-
Gérard)
Marière (Olivier)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Demas, président de l'Assemblée nationale,

D'autre part :

MM.

Arrighi (Pascal)
Bachelot (François)
Baekeroot (Christian)
Bompard (Jacques)
Ceyrac (Pierre)
Chambrun (Charles de)
Chauvierre (Bruno)
Defferre (Gaston)

Domenech (Gabriel)
Gollnisch (Bruno)
Le Pen (Jean-Marie)
Martinez (Jean-Claude)
Perdomo (Ronald)
Peyron (Albert)
Porteu de La Moran-
dière (François)

Reveau (Jean-Pierre)
Roger-Machart
(Jacques)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Stirbois (Jean-Pierre)

Mise au point au sujet du présent scrutin

M. Jacques Roger-Machart, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait-savoir qu'il avait voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 50)

sur les sous-amendements n° 468 de M. Gérard Collomb et n° 533 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ d'application de la dénationalisation de la Mutuelle générale française - accidents).

Nombre de votants 549
Nombre des suffrages exprimés 549
Majorité absolue 275

Pour l'adoption 240
Contre 309

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 207.

Non-votants : 5. - MM. André Borel, Gaston Defferre, Jean-Pierre Kucheida, Jacques Siffre, Mme Gisèle Stiévenard.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 19.

Non-votants : 16. - MM. Pascal Arrighi, François Bachelot, Christian Baeckeroot, Jacques Bompard, Pierre Ceyrac, Bruno Chauvierre, Gabriel Domenech, Edouard Frédéric-Dupont, Bruno Gollnisch, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Jacques Peyrat, Albert Peyron, François Porteu de la Morandière, Jean-Pierre Reveau, Jean-Pierre Stirbois.

Groupe communiste (35) :

Pour : 29.

Non-votants : 6. - MM. Bernard Deschamps, Charles Filerman, Jean Giard, Daniel Le Meur, Ernest Moutousamy, Jean Reyssier.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Horrel, Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer, André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.	Césaire (Aimé)	Frèche (Georges)
Adevah-Peul (Maurice)	Chanfrault (Guy)	Fuchs (Gérard)
Alfonsi (Nicolas)	Chapuis (Robert)	Garmendia (Pierre)
Anciant (Jean)	Charzat (Michel)	Mme Gaspard (Françoise)
Ansart (Gustave)	Chauveau (Guy-Michel)	Gayssot (Guy-Claude)
Asensi (François)	Chénard (Alain)	Gernon (Claude)
Auchède (Rémy)	Chevallier (Daniel)	Giovannelli (Jean)
Auroux (Jean)	Chevènement (Jean-Pierre)	Mme Goeriot (Colette)
Mme Avice (Edwige)	Chomat (Paul)	Gourmelon (Joseph)
Ayrault (Jean-Marc)	Chou (Didier)	Cioux (Christian)
Badet (Jacques)	Chupin (Jean-Claude)	Gouze (Hubert)
Balligand (Jean-Pierre)	Clert (André)	Gremetz (Maxime)
Bapt (Gérard)	Coffineau (Michel)	Grimont (Jean)
Barailla (Régis)	Colin (Georges)	Hage (Georges)
Bardin (Bernard)	Collomb (Gérard)	Hermier (Guy)
Barrau (Alain)	Colonna (Jean-Hugues)	Hernu (Charles)
Barthe (Jean-Jacques)	Combrisson (Roger)	Bervé (Edmond)
Bartolone (Claude)	Crépeau (Michel)	Hervé (Michel)
Bassinat (Philippe)	Mme Cresson (Édith)	Hoarau (Elie)
Beaufils (Jean)	Darinet (Louis)	Mme Hoffmann (Jacqueline)
Bèche (Guy)	Dehoux (Marcel)	Huguet (Roland)
Bellon (André)	Delebarre (Michel)	Mme Jaq (Marie)
Hellorger (Jean-Michel)	Delehedde (André)	Mme Jacquaint (Muguette)
Bérégoval (Pierre)	Derosier (Bernard)	Jalton (Frédéric)
Bernard (Pierre)	Deschaux-Beaume (Freddy)	Janetti (Maurice)
Berson (Michel)	Dessein (Jean-Claude)	Jaros (Jean)
Besson (Louis)	Destrade (Jean-Pierre)	Jospin (Lionel)
Billardon (André)	Dhaille (Paul)	Josselin (Charles)
Bockel (Jean-Marie)	Douyère (Raymond)	Journet (Alain)
Bocquet (Alain)	Drouin (René)	Jove (Pierre)
Bonnemaison (Gilbert)	Ducloné (Guy)	Labarrère (André)
Honnet (Alain)	Mme Dufoux (Georgina)	Laborde (Jean)
Bonrepaux (Augustin)	Dumas (Roland)	Lacombe (Jean)
Bordu (Gérard)	Dumont (Jean-Louis)	Laignel (André)
Borrel (Robert)	Durieux (Jean-Paul)	Lajoie (André)
Mme Bouchardeau (Huguette)	Durupt (Job)	Mme Lalumière (Catherine)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)	Emmanuelli (Henri)	Lambert (Jérôme)
Boucheron (Jean-Michel) (Ile-et-Vilaine)	Évin (Claude)	Lambert (Michel)
Bourguignon (Pierre)	Fabius (Laurent)	Lang (Jack)
Brune (Alain)	Faugaret (Alain)	Laurain (Jean)
Calmat (Alain)	Fishin (Henri)	Laurissegues (Christian)
Cambolive (Jacques)	Flury (Jacques)	Lavédrine (Jacques)
Carraz (Roland)	Florian (Roland)	Le Bail (Georges)
Cartelet (Michel)	Forgues (Pierre)	Mme Lecur (Marie-France)
Cassaing (Jean-Claude)	Fourré (Jean-Pierre)	France
Castor (Elie)	Mme Frachon (Martine)	
Cathala (Laurent)	Franceschi (Joseph)	

Le Déaut (Jean-Yves)	Natiez (Jean)
Ledran (André)	Mme Neiertz (Véronique)
Le Drian (Jean-Yves)	Mme Nevoux (Paulette)
Le Foll (Robert)	Notebart (Arthur)
LeFranc (Bernard)	Nucci (Christian)
Le Garrec (Jean)	Oehler (Jean)
Lejeune (André)	Ortet (Pierre)
Lemoine (Georges)	Mme Osselin (Jacqueline)
Lengagne (Guy)	Patriat (François)
Le Pensec (Louis)	Pen (Albert)
Mme Leroux (Ginette)	Pénicaut (Jean-Pierre)
Leroy (Roland)	Pesce (Rodolphe)
Lonele (François)	Peuziat (Jean)
Louis-Joseph-Dogné (Maurice)	Peyret (Michel)
Maheas (Jacques)	Pezet (Michel)
Malandain (Guy)	Pierret (Christian)
Malvy (Martin)	Pinçon (André)
Marchais (Georges)	Pistre (Charles)
Marchand (Philippe)	Poperen (Jean)
Margnes (Michel)	Porrelli (Vincent)
Mas (Roger)	Portheault (Jean-Claude)
Mauroy (Pierre)	Prat (Henri)
Mellick (Jacques)	Proveux (Jean)
Menga (Joseph)	Puaud (Philippe)
Mercieca (Paul)	Queyranne (Jean-Jack)
Mermaz (Louis)	Quilès (Paul)
Métais (Pierre)	Quilliot (Roger)
Metzinger (Charles)	Ravassard (Noël)
Mexandeau (Louis)	Raymond (Alex)
Michel (Claude)	Richard (Alain)
Michel (Henri)	Rigal (Jean)
Michel (Jean-Pierre)	Rigout (Marcel)
Mitterrand (Gilbert)	Rimbaull (Jacques)
Montdargent (Robert)	Rocard (Michel)
Mme Mora (Christiane)	
Moulinet (Louis)	
Nallet (Henri)	

Abelin (Jean-Pierre)	Honhomme (Jean)
Allard (Jean)	Borotra (Frank)
Alphandéry (Edmond)	Bourg-Broc (Bruno)
André (René)	Boussquet (Jean)
Ansquer (Vincent)	Mme Boutin (Christine)
Arrecks (Maurice)	Bouvier (Loïc)
Auberger (Philippe)	Bouvet (Henri)
Aubert (Emmanuel)	Boyon (Jacques)
Aubert (François d')	Branger (Jean-Guy)
Audinot (Gautier)	Brial (Benjamin)
Bachelet (Pierre)	Briane (Jean)
Barate (Claude)	Briant (Yvon)
Barbier (Gilbert)	Brocard (Jean)
Barnier (Michel)	Brochard (Albert)
Barre (Raymond)	Bruné (Paulin)
Barrot (Jacques)	Bussereau (Dominique)
Baudis (Pierre)	Cabal (Christian)
Baumel (Jacques)	Caro (Jean-Marie)
Bayard (Henri)	Carré (Antoine)
Bayrou (François)	Cassabel (Jean-Pierre)
Beaujean (Henri)	Cavaillé (Jean-Charles)
Beaumont (René)	Cazalet (Robert)
Bécam (Marc)	César (Gérard)
Bechter (Jean-Pierre)	Chaboche (Dominique)
Régault (Jean)	Chambrian (Charles de)
Réguet (René)	Chammougon (Edouard)
Renoit (René)	Chantelat (Pierre)
Benoville (Pierre de)	Charbonnel (Jean)
Bernard (Michel)	Charié (Jean-Paul)
Bernardet (Daniel)	Charles (Serge)
Bernard-Raymond (Pierre)	Charretier (Maurice)
Besson (Jean)	Charroppin (Jean)
Bichet (Jacques)	Chartron (Jacques)
Bigard (Marcel)	Chasseguet (Gérard)
Bitraux (Claude)	Chastagnol (Alain)
Blan (Jacques)	Chollet (Paul)
Bleuler (Pierre)	Chometon (Georges)
Blot (Yvan)	Classe (Pierre)
Blum (Roland)	Clément (Pascal)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)	Coimant (Michel)
Bollengier-Stragier (Georges)	Colin (Daniel)
	Colombier (Georges)

Ont voté contre

Corrère (Roger)
Couanau (René)
Couepel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couveignes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Leonce)
Dermoux (Stéphane)
Derosier (Bernard)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Dinéglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)

Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griottetay (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Habib (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Han (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Navier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperéit (Gabriel)
Kerguérès (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)

Lacarrin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Laffeur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Leontieff (Alexandre)
Lepereq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Eli)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujouiän du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miussec (Charles)
Mme Missnffe (Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquieu (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
M^{me} de Panafieu (Françoise)
M^{me} Papon (Christiane)
M^{me} Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)

Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Percard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Mme Plat (Yann)
Pinte (Etienne)
Pomatoski (Ladislas)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reset (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Elier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Says (Bernard)
Schenardt (Jean-Pierre)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Suisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tibéri (Jean)
Toga (Maurice)
Tribon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueherschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

D'autre part :

MM.	Fiterman (Charles)	Peyrat (Jacques)
Arrighi (Pascal)	Frédéric-Dupont (Edouard)	Peyron (Albert)
Bachelot (François)	Giard (Jean)	Porteu de La Morandière (François)
Baeckeroot (Christian)	Gollnisch (Bruno)	Reveau (Jean-Pierre)
Bompard (Jacques)	Kucheida (Jean-Pierre)	Reyssier (Jean)
Borel (André)	Le Meur (Daniel)	Siffre (Jacques)
Ceyrac (Pierre)	Le Pen (Jean-Marie)	Mme Stiévenard (Gisèle)
Chauvierre (Bruno)	Martinez (Jean-Claude)	Stirbois (Jean-Pierre)
Defferre (Gaston)	Moutoussamy (Ernest)	
Deschamps (Bernard)		
Domenech (Gabriel)		

Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. André Borel, Bernard Deschamps, Charles Fiterman, Jean Giard, Jean-Pierre Kucheida, Daniel Le Meur, Ernest Moutoussamy, Jean Reyssier, Jacques Siffre et Mme Gisèle Stiévenard, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 51)

sur les sous-amendements n° 472 de M. Gérard Collomb et n° 537 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ d'application de la dénationalisation de la Société centrale du groupe Union des Assurances de Paris).

Nombre de votants	557
Nombre des suffrages exprimés	557
Majorité absolue	279
Pour l'adoption	247
Contre	310

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 210.

Contre : 1. M. Alain Chénard.

Non-votant : 1. - M. Gaston Defferre.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 19.

Non-votants : 16. - MM. Pascal Arrighi, François Bachelot, Christian Baeckeroot, Jacques Bompard, Yvon Briant, Pierre Ceyrac, Bruno Chauvierre, Gabriel Domenech, Gérard Freulet, Bruno Gollnisch, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Albert Peyron, François Porteu de La Morandière, Jean-Pierre Reveau, Jean-Pierre Stirbois.

Groupe communiste (35) :

Pour : 33.

Non-votants : 2. - MM. André Lajoinie, Georges Marchais.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Guouze, Michel Lambert, André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer, André Thien Ah Koon.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale,

Ont voté pour

MM.

Adevah-Peuf (Maurice)
 Alfonsi (Nicolas)
 Anciant (Jean)
 Ansart (Gustave)
 Asensi (François)
 Auchédé (Rémy)
 Auroux (Jean)
 Mme Avice (Edwige)
 Ayrault (Jean-Marc)
 Badet (Jacques)
 Balligand (Jean-Pierre)
 Bapt (Gérard)
 Barailla (Régis)
 Bardin (Bernard)
 Barrau (Alain)
 Barthe (Jean-Jacques)
 Bartolone (Claude)
 Bassinet (Philippe)
 Beauflis (Jean)
 Bèche (Guy)
 Bellon (André)
 Belorgey (Jean-Michel)
 Bérégovny (Pierre)
 Bernard (Pierre)
 Berson (Michel)
 Besson (Louis)
 Billardon (Anoré)
 Bockel (Jean-Marie)
 Bocquet (Alain)
 Bonnemaison (Gilbert)
 Bonnet (Alain)
 Bonrepaux (Augustin)
 Bordu (Gérard)
 Borel (André)
 Borrel (Robert)
 Mme Bouchardeau (Huguette)
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
 Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
 Bourguignon (Pierre)
 Brune (Alain)
 Calmat (Alain)
 Cambolive (Jacques)
 Carraz (Roland)
 Cartelet (Michel)
 Cassaing (Jean-Claude)
 Castor (Elie)
 Cathala (Laurent)
 Césaire (Aimé)
 Chanfrault (Guy)
 Hervé (Michel)
 Chapuis (Robert)
 Charzat (Michel)
 Chauveau (Guy-Michel)
 Chevallier (Daniel)
 Chevènement (Jean-Pierre)
 Chomat (Paul)
 Chouat (Didier)
 Chupin (Jean-Claude)
 Clerf (André)
 Coffineau (Michel)
 Colin (Georges)
 Collomb (Gérard)
 Colonna (Jean-Hugues)
 Combrisson (Roger)
 Crépeau (Michel)

Mme Cresson (Edith)
 Darinot (Louis)
 Dehoux (Marcel)
 Delebarre (Michel)
 Delehedde (André)
 Derosier (Bernard)
 Deschamps (Bernard)
 Deschaux-Beaume (Freddy)
 Dessein (Jean-Claude)
 Estrade (Jean-Pierre)
 Dhaille (Paul)
 Douyère (Raymond)
 Drouin (René)
 Ducoloné (Guy)
 Mme Dufoux (Georgina)
 Dumas (Roland)
 Dumont (Jean-Louis)
 Durieux (Jean-Paul)
 Durupt (Job)
 Emmanuelli (Henri)
 Évin (Claude)
 Fabius (Laurent)
 Fagaret (Alain)
 Fiszbjn (Henri)
 Fiterman (Charles)
 Fleury (Jacques)
 Florian (Roland)
 Forgues (Pierre)
 Fourré (Jean-Pierre)
 Mme Frachon (Martine)
 Franceschi (Joseph)
 Frêche (Georges)
 Fuchs (Gérard)
 Garmendia (Pierre)
 Mme Gaspard (Françoise)
 Gaysot (Jean-Claude)
 Germon (Claude)
 Giard (Jean)
 Giovannelli (Jean)
 Mme Goeuriot (Colette)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Gouze (Hubert)
 Gremetz (Maxime)
 Grimonot (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hage (Georges)
 Hermier (Guy)
 Henu (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Hoarau (Elie)
 Mme Hoffmann (Jacqueline)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Mme Jacquaint (Muguette)
 Jalton (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jarsz (Jean)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Journet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kucheida (Jean-Pierre)
 Labarrère (André)
 Laborde (Jean)

Lacombe (Jean)
 Laignel (André)
 Mme Lalonière (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurissergues (Christiane)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-France)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Le Meur (Daniel)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Le Pensac (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Leroy (Roland)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogue (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchand (Philippe)
 Margnes (Michel)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mercieca (Paul)
 Mermaz (Louis)
 Métais (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)
 Montdargent (Robert)
 Mme Mora (Christiane)
 Moulinet (Louis)
 Moutoussamy (Ernest)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz (Véronique)
 Mme Nevoux (Paulette)
 Notehart (Arthur)
 Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Ortel (Pierre)
 Mme Osselin (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pen (Albert)
 Pénicaud (Jean-Pierre)
 Pesse (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Peyret (Michel)
 Pezet (Michel)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)
 Poperen (Jean)
 Porelli (Vincent)
 Porthault (Jean-Claude)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)

Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Quilliot (Roger)
 Ravassard (Noël)
 Raymond (Alex)
 Reyssier (Jean)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rigout (Marcel)
 Rimhault (Jacques)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart (Jacques)
 Mme Roudy (Yvette)
 Roux (Jacques)
 Sainte-Marie (Michel)

Saint-Pierre (Dominique)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzberg (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Souchon (René)
 Mme Soum (Renée)
 Mme Stiévenard (Gisèle)
 Stirn (Olivier)
 Strauss-Kahn (Dominique)

Mme Soublet (Marie-Josèphe)
 Sueur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Thèaudin (Clément)
 Mme Tautain (Ghislaine)
 Mme Trautmann (Catherine)
 Vadepiéd (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vergès (Paul)
 Vivien (Alain)
 Wacheux (Marcel)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
 Allard (Jean)
 Alphonché (Edmond)
 Andre (René)
 Anquet (Vincent)
 Arreckx (Maurice)
 Auberger (Philippe)
 Aubert (Emmanuel)
 Aubert (François d')
 Audinot (Gautier)
 Bachelet (Pierre)
 Barate (Claude)
 Barbier (Gilbert)
 Barnier (Michel)
 Barre (Raymond)
 Barrot (Jacques)
 Baudis (Pierre)
 Baumel (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Bayrou (François)
 Beaujean (Henri)
 Beaumont (René)
 Bécam (Marc)
 Bechter (Jean-Pierre)
 Bégault (Jean)
 Bégout (René)
 Benoit (René)
 Benouville (Pierre de)
 Bernard (Michel)
 Bernardet (Daniel)
 Bernard-Reymond (Pierre)
 Besson (Jean)
 Bichet (Jacques)
 Bigeard (Marcel)
 Birraux (Claude)
 Blanc (Jacques)
 Bleuler (Pierre)
 Blot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
 Bollengier-Stragier (Georges)
 Bonhomme (Jean)
 Borotra (François)
 Bourg-Broc (Bruno)
 Bousquet (Jean)
 Mme Boutin (Christine)
 Bouvard (Loïc)
 Bouvet (Henri)
 Boyon (Jacques)
 Branger (Jean-Guy)
 Briat (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavaille (Jean-Charles)

Cazalet (Robert)
 César (Gérard)
 Chalaboche (Dominique)
 Chambrun (Charles de)
 Chamougou (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charlé (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charretier (Maurice)
 Charroppin (Jean)
 Chartron (Jacques)
 Chasseguet (Gérard)
 Chastagnol (Alain)
 Chénard (Alain)
 Chollet (Paul)
 Chometon (Georges)
 Claisse (Pierre)
 Clément (Pascal)
 Cointat (Michel)
 Colin (Daniel)
 Colombier (Georges)
 Corrèze (Roger)
 Couanau (René)
 Couepel (Sébastien)
 Cousin (Bertrand)
 Couve (Jean-Michel)
 Couveinhes (René)
 Cozan (Jean-Yves)
 Cuq (Henri)
 Daillet (Jean-Marie)
 Dalhus (Jean-Claude)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Dehaine (Arthur)
 Delalande (Jean-Pierre)
 Delatre (Georges)
 Delattre (Francis)
 Delevoye (Jean-Paul)
 Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuynek (Christian)
 Deniau (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonce)
 Dermaux (Stéphane)
 Desanlis (Jean)
 Descaves (Pierre)
 Devedjian (Patrick)
 Dhinin (Claude)
 Diebold (Jean)
 Diméglio (Willy)
 Dominati (Jacques)
 Donnset (Maurice)
 Druin (Guy)
 Dubernard (Jean-Michel)
 Dugoin (Xavier)
 Durand (Adrien)
 Durieux (Bruno)

Durr (André)
 Ehrmann (Charles)
 Falala (Jean)
 Fanton (André)
 Farran (Jacques)
 Féron (Jacques)
 Ferrari (Grazienn)
 Fèvre (Charles)
 Fillon (François)
 Foyer (Jean)
 Frédéric-Dupont (Edouard)
 Fréville (Yves)
 Fritch (Edouard)
 Fuchs (Jean-Paul)
 Galley (Robert)
 Gantier (Gilbert)
 Gastines (Henri de)
 Gaudin (Jean-Claude)
 Gaulle (Jean de)
 Geng (Francis)
 Gengenwin (Germain)
 Ghysel (Michel)
 Giscard d'Estaing (Valéry)
 Goasduff (Jean-Louis)
 Godfroy (Pierre)
 Godfrain (Jacques)
 Gonelle (Michel)
 Gorse (Georges)
 Gougy (Jean)
 Goulet (Daniel)
 Grioteray (Alain)
 Grussenmeyer (François)
 Guéna (Yves)
 Guichard (Olivier)
 Haby (René)
 Hannoun (Michel)
 Mme d'Harcourt (Florence)
 Hardy (Francis)
 Hart (Joël)
 Herlory (Guy)
 Hersant (Jacques)
 Hersant (Robert)
 Hoieindre (Roger)
 Houssin (Pierre-Rémy)
 Mme Hubert (Elisabeth)
 Hunault (Xavier)
 Hyst (Jean-Jacques)
 Jacob (Lucien)
 Jacquat (Denis)
 Jacquemin (Michel)
 Jacquot (Alain)
 Jalkh (Jean-François)
 Jarrot (André)
 Jean-Baptiste (Henry)
 Jeandon (Maurice)
 Jegou (Jean-Jacques)
 Julia (Didier)
 Kaspereit (Gabriel)
 Kergueris (Aimé)
 Kiffer (Jean)

Klifia (Joseph)
 Koehl (Émile)
 Kuster (Gérard)
 Labbé (Claude)
 Lacarin (Jacques)
 Lachenaud (Jean-Philippe)
 Lafleur (Jacques)
 Lamant (Jean-Claude)
 Lamassoure (Alain)
 Lauga (Louis)
 Lecanuet (Jean)
 Legendre (Jacques)
 Legras (Philippe)
 Le Jaouen (Guy)
 Léonard (Gérard)
 Léontieff (Alexandre)
 Lepercq (Arnaud)
 Ligot (Maurice)
 Limouzy (Jacques)
 Lipkowski (Jean de)
 Lorenzini (Claude)
 Lory (Raymond)
 Louet (Henri)
 Mamy (Albert)
 Mancel (Jean-François)
 Maran (Jean)
 Marcellin (Raymond)
 Mareus (Claude-Gérard)
 Marlière (Olivier)
 Marty (Élie)
 Masson (Jean-Louis)
 Mathieu (Gilbert)
 Mauger (Pierre)
 Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)
 Mayoud (Alain)
 Mazcaud (Pierre)
 Médecin (Jacques)
 Mégret (Bruno)
 Mesmin (Georges)
 Messmer (Pierre)
 Mestre (Philippe)
 Micaux (Pierre)
 Michel (Jean-François)

Millon (Charles)
 Miossec (Charles)
 Mme Missoffe (Hélène)
 Montastruc (Pierre)
 Montesquiou (Aymeri de)
 Mme Moreau (Louise)
 Moulon (Jean)
 Moyne-Bressand (Alain)
 Narquin (Jean)
 Nenou-Pwatahu (Maurice)
 Nungesser (Rolanó)
 Ornano (Michel d')
 Oudot (Jacques)
 Paccou (Charles)
 Paecht (Arthur)
 Mme de Panafieu (Françoise)
 Mme Papon (Christiane)
 Mme Papon (Monique)
 Parent (Régis)
 Pascallon (Pierre)
 Pasquini (Pierre)
 Pelchat (Michel)
 Perben (Dominique)
 Perhet (Régis)
 Perdomo (Ronald)
 Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
 Péricard (Michel)
 Peyrat (Jacques)
 Peyrefitte (Alain)
 Mme Piat (Yann)
 Pinte (Étienne)
 Poniatowski (Ladislas)
 Poujade (Robert)
 Prémaunt (Jean de)
 Proriol (Jean)
 Raoult (Éric)
 Raynal (Pierre)
 Renard (Michel)
 Revet (Charles)
 Reymann (Marc)

Richard (Lucien)
 Rigaud (Jean)
 Roatta (Jean)
 Robien (Gilles de)
 Rocca Serra (Jean-Paul de)
 Rolland (Hector)
 Rossi (André)
 Rostolan (Michel de)
 Roussel (Jean)
 Roux (Jean-Pierre)
 Royer (Jean)
 Rufenacht (Antoine)
 Saint-Ellier (Francis)
 Salles (Jean-Jack)
 Savy (Bernard)
 Schenardi (Jean-Pierre)
 Séguéla (Jean-Paul)
 Seitzinger (Jean)
 Sergent (Pierre)
 Sirgue (Pierre)
 Soisson (Jean-Pierre)
 Sourdille (Jacques)
 Spieler (Robert)
 Stasi (Bernard)
 Taugourdeau (Martial)
 Tenaillon (Paul-Louis)
 Terrot (Michel)
 Thien Ah Koon (André)
 Tiberi (Jean)
 Toga (Maurice)
 Toubon (Jacques)
 Tranchant (Georges)
 Trémège (Gérard)
 Ueberschlag (Jean)
 Vallex (Jean)
 Vasseur (Philippe)
 Virapoullé (Jean-Paul)
 Vivien (Robert-André)
 Vuibert (Michel)
 Vuillaume (Roland)
 Wagner (Georges-Paul)
 Wagner (Robert)
 Weisenhorn (Pierre)
 Wiltzer (Pierre-André)

SCRUTIN (N° 52)

sur les sous-amendements n° 473 de M. Gérard Collomb et n° 538 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ de la dénationalisation de la banque Chaix).

Nombre de votants 562
 Nombre des suffrages exprimés 562
 Majorité absolue 282

Pour l'adoption 254
 Contre 308

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 211.

Non-votant : 1. - M. Gaston Defferre.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delemas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (130) :

Pour : 4. - MM. Loïc Bouvard, Jean-Marie Daillet, Philippe Mestre, Jean-Pierre Soisson.

Contre : 126.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 22.

Non-votants : 13. - MM. François Bachelot, Christian Baeckeroot, Jacques Bompard, Pierre Ceyrac, Bruno Chauvierre, Gabriel Domenech, Bruno Gollnisch, Jean-Marie Le Pen, Jean-Claude Martinez, Albert Peyron, François Porteu de La Morandière, Jean-Pierre Schenardi, Jean-Pierre Stirbois.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert, André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer, André Thien Ah Koon.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delemas, président de l'Assemblée nationale,

D'autre part :

MM.

Arrighi (Pascal)
 Bachelot (François)
 Baeckeroot (Christian)
 Bompard (Jacques)
 Briant (Yvon)
 Ceyrac (Pierre)
 Chauvierre (Bruno)

Defferre (Gaston)
 Domenech (Gabriel)
 Freulet (Gérard)
 Gollnisch (Bruno)
 Lajoinie (André)
 Le Pen (Jean-Marie)
 Marchais (Georges)

Martinez (Jean-Claude)
 Peyron (Albert)
 Porteu de La Morandière (François)
 Reveau (Jean-Pierre)
 Stirbois (Jean-Pierre)

Mises au point au sujet du présent scrutin

M. Alain Chénard, porté comme ayant voté « contre », ainsi que MM. André Lajoinie et Georges Marchais, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

Ont voté pour

MM.

Adevah-Peuf (Maurice)
 Alfonsi (Nicolas)
 Anciant (Jean)
 Ansart (Gustave)
 Asensi (François)
 Auchedé (Rémy)
 Auroux (Jean)
 Mme Avice (Edwige)
 Ayrault (Jean-Marc)
 Badet (Jacques)
 Balligand (Jean-Pierre)
 Bapt (Gérard)
 Barailla (Régis)

Bardin (Bernard)
 Barrau (Alain)
 Barthe (Jean-Jacques)
 Bartolone (Claude)
 Bassinet (Philippe)
 Beauvils (Jean)
 Bêche (Guy)
 Bellon (André)
 Belorgey (Jean-Michel)
 Bérégovoy (Pierre)
 Bernard (Pierre)
 Berson (Michel)
 Besson (Louis)
 Billardon (André)
 Bockel (Jean-Mane)

Bocquet (Alain)
 Bonnemaison (Gilbert)
 Bonnet (Alain)
 Bonrepaux (Augustin)
 Bordu (Gérard)
 Borel (André)
 Borrel (Robert)
 Mme Bouchardeau (Huguette)
 Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
 Boucheron (Jean-Michel) (Ile-et-Vilaine)
 Bourguignon (Pierre)

Bouvard (Loïc)
 Brune (Alain)
 Calmat (Alain)
 Cambolive (Jacques)
 Carraz (Roland)
 Cartelet (Michel)
 Cassaing (Jean-Claude)
 Castor (Élie)
 Cathala (Laurent)
 Césaire (Aimé)
 Chanfrait (Guy)
 Chapuis (Robert)
 Charzat (Michel)
 Chauveau
 (Guy-Michel)
 Chénard (Alain)
 Chevallier (Daniel)
 Chevènement (Jean-
 Pierre)
 Chomat (Paul)
 Chouat (Didier)
 Chipin (Jean-Claude)
 Clert (André)
 Coffineau (Michel)
 Colin (Georges)
 Collomb (Gérard)
 Colonna (Jean-Hugues)
 Combrisson (Roger)
 Crouseau (Michel)
 Marie Cresson (Edith)
 Daillet (Jean-Marie)
 Darinot (Louis)
 Dehoux (Marcel)
 Delebarre (Michel)
 Delehedde (André)
 Derosier (Bernard)
 Deschamps (Bernard)
 Deschaux-Beaume
 (Freddy)
 Dessein (Jean-Claude)
 Destrade (Jean-Pierre)
 Dhaille (Paul)
 Douyère (Raymond)
 Drouin (René)
 Ducoloné (Guy)
 Mme Dufoix
 (Georgina)
 Dumas (Roland)
 Dumont (Jean-Louis)
 Durieux (Jean-Paul)
 Durupt (Job)
 Emmanuelli (Henri)
 Évin (Claude)
 Fabius (Laurent)
 Faugaret (Alain)
 Fiszbín (Henri)
 Fiterman (Charles)
 Fleury (Jacques)
 Florian (Roland)
 Forgues (Pierre)
 Fourré (Jean-Pierre)
 Mme Frachon
 (Martine)
 Franceschi (Joseph)
 Frêche (Georges)
 Fuchs (Gérard)
 Garmendia (Pierre)
 Mme Gaspard
 (Françoise)
 Gayssot (Jean-Claude)
 Germon (Claude)
 Giard (Jean)
 Giovannelli (Jean)
 Mme Goeriot
 (Colette)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Gouze (Hubert)
 Gremetz (Maxime)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hage (Georges)
 Hermier (Guy)
 Hérnu (Charles)
 Hervé (Edmond)

Hervé (Michel)
 Hoarau (Élie)
 Mme Hoffmann
 (Jacqueline)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Mane)
 Mme Jacquaint
 (Muguette)
 Jalton (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jarosz (Jean)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Journet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kuchéida (Jean-Pierre)
 Labarrère (André)
 Laborde (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laignel (André)
 Lajoinie (André)
 Mme Lalumière
 (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Larissergues
 (Christian)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-
 France)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Le Meur (Daniel)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Le Pensec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Leroy (Roland)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué
 (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchais (Georges)
 Marchand (Philippe)
 Margnes (Michel)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mercieca (Paul)
 Mermaz (Louis)
 Mestre (Philippe)
 Métais (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)
 Montdargent (Robert)
 Mme Mora
 (Christiane)
 Moulinet (Louis)
 Moutoussamy (Ernest)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz
 (Véronique)
 Mme Nevoux
 (Paulette)
 Notebart (Arthur)
 Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Ortel (Pierre)

Mme Osselin
 (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pen (Albert)
 Pénicaut
 (Jean-Pierre)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Peyret (Michel)
 Pezet (Michel)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)
 Poperen (Jean)
 Porelli (Vincent)
 Porthault
 (Jean-Claude)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Quilliot (Roger)
 Ravassard (Noël)
 Raymond (Alex)
 Reyssier (Jean)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rigout (Marcel)
 Rimbault (Jacques)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart
 (Jacques)
 Mme Roudy (Yvette)
 Roux (Jacques)
 Saint-Pierre
 (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzberg
 (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Soisson (Jean-Pierre)
 Souchon (René)
 Mme Soum (Renée)
 Mme Stievenard
 (Gisèle)
 Stirr (Olivier)
 Strauss-Kahn
 (Dominique)
 Mme Sublet
 (Marie-Joséphe)
 Sueur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Théaudin (Clément)
 Mme Toutain
 (Ghislaine)
 Mme Trautmann
 (Catherine)
 Vadepied (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vergés (Paul)
 Vivien (Alain)
 Wacheux (Marcel)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
 Allard (Jean)
 Alphandéry (Edmond)
 André (René)
 Ansquer (Vincent)
 Arreckx (Maurice)
 Arrighi (Pascal)
 Auberger (Philippe)
 Aubert (Emmanuel)
 Aubert (François d')
 Audinot (Gautier)
 Bachelet (Pierre)
 Barate (Claude)
 Barbier (Gilbert)
 Barnier (Michel)
 Barre (Raymond)
 Barrot (Jacques)
 Baudis (Pierre)
 Baumel (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Bayrou (François)
 Beaujean (Henri)
 Beaumont (René)
 Bécam (Marc)
 Bechter (Jean-Pierre)
 Bégault (Jean)
 Béguet (René)
 Benoit (René)
 Benouville (Pierre de)
 Bernard (Michel)
 Bernardet (Daniel)
 Bernard-Reymond
 (Pierre)
 Besson (Jean)
 Bichet (Jacques)
 Bigeard (Marcel)
 Birraux (Claude)
 Blanc (Jacques)
 Bleuler (Pierre)
 Blot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Mme Boisseau
 (Marie-Thérèse)
 Bollengier-Stragier
 (Georges)
 Bonhomme (Jean)
 Borotra (Frank)
 Bourg-Broc (Bruno)
 Bousquet (Jean)
 Mme Boutin
 (Christine)
 Bouvet (Henri)
 Boyon (Jacques)
 Branger (Jean-Guy)
 Brial (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Briant (Yvon)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavaillé (Jean-Charles)
 Cazalet (Robert)
 César (Gérard)
 Chaboche (Dominique)
 Chambrun (Charles de)
 Chammougon
 (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charé (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charretier (Maurice)
 Charroppin (Jean)
 Chartron (Jacques)
 Chasseguet (Gérard)
 Chastagnol (Alain)
 Chollet (Paul)
 Chometon (Georges)

Ont voté contre

Claisse (Pierre)
 Clément (Pascal)
 Cointat (Michel)
 Colin (Daniel)
 Colombier (Georges)
 Corréze (Roger)
 Couanau (René)
 Couepel (Sébastien)
 Cousin (Bertrand)
 Couve (Jean-Michel)
 Couveinhes (René)
 Cozan (Jean-Yves)
 Cuq (Henri)
 Dalbos (Jean-Claude)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Dehaine (Arthur)
 Delalande
 (Jean-Pierre)
 Delatre (Georges)
 Delattre (Francis)
 Delevoye (Jean-Paul)
 Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuyneck (Christian)
 Deniau (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonce)
 Dermaux (Stéphane)
 Desanis (Jean)
 Descaves (Pierre)
 Devedjian (Patrick)
 Dhinnin (Claude)
 Diebold (Jean)
 Diméglio (Willy)
 Dominati (Jacques)
 Dousset (Maurice)
 Drut (Guy)
 Dubernard
 (Jean-Michel)
 Dugoin (Xavier)
 Durand (Adrien)
 Durieux (Bruno)
 Durr (André)
 Ehrmann (Charles)
 Falala (Jean)
 Fanton (André)
 Farran (Jacques)
 Féron (Jacques)
 Ferrari (Gration)
 Fèvre (Charles)
 Fillon (François)
 Foyer (Jean)
 Frédéric-Dupont
 (Edouard)
 Freulet (Gérard)
 Fréville (Yves)
 Fritch (Edouard)
 Fuchs (Jean-Paul)
 Galley (Robert)
 Gantier (Gilbert)
 Gastines (Henri de)
 Gaudin (Jean-Claude)
 Gaulle (Jean de)
 Geng (Francis)
 Gengenwin (Germain)
 Ghysel (Michel)
 Giscard d'Estaing
 (Valéry)
 Goasduff (Jean-Louis)
 Godefroy (Pierre)
 Godfrain (Jacques)
 Gonelle (Michel)
 Gorse (Georges)
 Gougy (Jean)
 Goulet (Daniel)
 Griotteray (Alain)
 Grussenmeyer
 (François)
 Guéna (Yves)

Guichard (Olivier)
 Haby (René)
 Hannouin (Michel)
 Mme d'Harcourt
 (Florence)
 Hardy (Francis)
 Hart (Joël)
 Herlory (Guy)
 Hersant (Jacques)
 Hersant (Robert)
 Holeindre (Roger)
 Houssin (Pierre-Rémy)
 Mme Hubert
 (Elisabeth)
 Hunault (Xavier)
 Hyst (Jean-Jacques)
 Jacob (Lucien)
 Jacquat (Denis)
 Jacquemin (Michel)
 Jacquot (Alain)
 Jaikh (Jean-François)
 Jarrot (André)
 Jean-Baptiste (Henry)
 Jeandou (Maurice)
 Jegou (Jean-Jacques)
 Julia (Didier)
 Kasperit (Gabriel)
 Kergruis (Aimé)
 Kiffer (Jean)
 Klifa (Joseph)
 Kochl (Emile)
 Kuster (Gérard)
 Labbé (Claude)
 Lacarrin (Jacques)
 Lachenaud (Jean-
 Philippe)
 Lafleur (Jacques)
 Lamant (Jean-Claude)
 Lamassoure (Alain)
 Lauga (Louis)
 Lecanuet (Jean)
 Legendre (Jacques)
 Legras (Philippe)
 Le Jaouen (Guy)
 Leonard (Gérard)
 Léontieff (Alexandre)
 Lepercq (Arnaud)
 Ligot (Maurice)
 Limouzy (Jacques)
 Lipkowski (Jean de)
 Lorenzini (Claude)
 Lory (Raymond)
 Louet (Henri)
 Mamy (Albert)
 Mancel (Jean-François)
 Maran (Jean)
 Marcellin (Raymond)
 Marcus (Claude-
 Gérard)
 Marlière (Olivier)
 Marty (Élie)
 Masson (Jean-Louis)
 Mathieu (Gilbert)
 Mauger (Pierre)
 Maujouan du Gasset
 (Joseph-Henri)
 Mayoud (Alain)
 Mazeaud (Pierre)
 Médécin (Jacques)
 Mégret (Bruno)
 Mesmin (Georges)
 Messmer (Pierre)
 Micaux (Pierre)
 Michel (Jean-François)
 Millon (Charles)
 Miossec (Charles)
 Mme Missoffe
 (Hélène)
 Montastruc (Pierre)
 Montesquiou
 (Aymeri de)
 Mme Moreau (Louise)
 Mouton (Jean)

Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora
(Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz
(Véronique)
Mme Nevoux
(Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ornet (Pierre)
Mme Osselin
(Jacqueline)
Patriat (François)
Pen (Albert)
Pénicaud
(Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyret (Michel)

Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pignon (André)
Pistre (Charles)
Poporen (Jean)
Porrelli (Vincent)
Portheault
(Jean-Claude)
Prut (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quillès (Paul)
Quilliot (Roger)
Ravassard (Noël)
Raymond (Alex)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rouet (Alain)
Roger-Machari
(Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Sainte-Marie (Michel)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sanmarco (Philippe)
Santrot (Jacques)

Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzenberg
(Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stiévenard
(Gisèle)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislaine)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperit (Gabriel)
Kerguénis (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-
Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuët (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)

Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lury (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-
Gérard)
Marlière (Olivier)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujôan du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe
(Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou
(Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand
(Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Ordut (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
M^{me} de Panafieu
(Françoise)
M^{me} Papon (Christiane)
M^{me} Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)

Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrat (Jacques)
Peyrefitte (Alain)
Mme Piat (Yann)
Pinte (Étienne)
Poniatowski
(Ladislav)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriot (Jean)
Raault (Éric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Élier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Séguela (Jean-Paul)
Scitinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Taugoudeau (Martial)
Tenailleux (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Georges-Paul)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)

Ont voté contre

MM.
Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
André (René)
Anquer (Vincent)
Arrexx (Maurice)
Arrighi (Pascal)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barrot (Jacques)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henn)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond
(Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau
(Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier
(Georges)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin
(Christine)

Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Chaboche (Dominique)
Chambrou (Charles de)
Chammougon
(Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charlé (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charretier (Maurice)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corréze (Roger)
Cowanau (René)
Coupeul (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Dehaine (Arthur)

Delalande
(Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delatre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuynek (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Leonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durt (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)

S'est abstenu volontairement

M. André Thien Ah Koon.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chahan-Delmas, président de l'Assemblée nationale,

D'autre part :

MM.
Alphandéry (Edmond)
Bachelot (François)
Baekeroot (Christian)
Barre (Raymond)
Baudis (Pierre)
Bompard (Jacques)
Bouvard (Loïc)
Caro (Jean-Marie)
Ceyrac (Pierre)
Chauvière (Bruno)

Daillet (Jean-Marie)
Debré (Michel)
Domenech (Gabriel)
Frédéric-Dupont
(Edouard)
Fuchs (Gérard)
Gollnisch (Bruno)
Le Pen (Jean-Marie)
Martinez (Jean-Claude)
Mestre (Philippe)

Peyron (Albert)
Porteu de La Morandière (François)
Reveau (Jean-Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Stasi (Bernard)
Stirbois (Jean-Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

